

Liste des délibérations examinées Séance du conseil municipal du 8 avril 2025

N°	OBJET	DECISIONS
202504-1,1	Fiscalité directe locale pour 2025	Adoptée
202504-1,2,1	Compte de gestion de l'exercice 2024 – Commune	Adoptée
202504-1,2,2	Compte de gestion de l'exercice 2024 – Service des ports	Adoptée
202504-1,2,3	Compte de gestion de l'exercice 2024 – Lotissement communal Maner Ker Elo	Adoptée
202504-1,2,4	Compte de gestion de l'exercice 2024 – Lotissement communal Boc'h Logot	Adoptée
202504-1,2,5	Compte de gestion de l'exercice 2024 – Production et Revente Energie	Adoptée
202504-1,3,1	Compte administratif 2024 : Budget de la Commune	Adoptée
202504-1,3,2	Compte administratif 2024 : Service des Ports	Adoptée
202504-1,3,3	Compte administratif 2024 : Lotissement Maner Ker Elo	Adoptée
202504-1,3,4	Compte administratif 2024 : Lotissement Boc'h Logot	Adoptée
202504-1,3,5	Compte administratif 2024 : Production et revente d'énergie	Adoptée
202504-1,4,1	Affectation des résultats de l'exercice 2024 : Budget Communal	Adoptée
202504-1,4,2	Affectation des résultats de l'exercice 2024 : Budget des Ports	Adoptée
202504-1,4,3	Affectation des résultats de l'exercice 2024 : Production et Revente Energie	Adoptée
202504-1,5,1	Budget supplémentaire 2025 : Commune	Adoptée
202504-1,5,2	Budget supplémentaire 2025 : Port	Adoptée
202504-1,5,3	Budget supplémentaire 2025 : Lotissement Maner Ker Elo	Adoptée
202504-1,5,4	Budget supplémentaire 2025 : Lotissement Boc'h Logot	Adoptée
202504-1,5,5	Budget supplémentaire 2025 : Production et Revente Energie	Adoptée
202504-1,6	provisions pour compte épargne temps et pour créances irrécouvrables – budget communal	Adoptée
202504.4.7	Fixation des tarifs communaux enfance / jeunesse / restauration, salles 1, 2 et 3 du pôle Kérourgué et du	
202504-1,7	pôle d'action culturelle pour l'année scolaire 2025 / 2026	Adoptée
202504-1,8	Attribution de subvention au CCAS pour 2025	Adoptée
202504-1,9	Attribution de subvention à l'amicale du personnel communal pour 2025	Adoptée
202504-2,1	Plan de financement pour la construction d'un espace couvert de 3 pistes de padel	Adoptée
202504-2,2	Convention de servitudes avec Enedis, parcelles cadastrées section E n° 652, 653, 654, 1646, 1647, 1648 et 1649 sise Kerchann à Fouesnant	Adoptée
202504-3,1	Transfert dans le domaine public : voies et espaces communs de la Résidence de Gwez Dero	Adoptée
202504-6,1	Fournitures scolaires 2025	Adoptée
202504-6,2	Activités et transports 2025	Adoptée
202504-6,3	Ecole Notre Dame d'Espérance – participation communale 2025	Adoptée
202504-6,4	participation communale 2025 Participation des écoles au TNE (Territoire Numérique Educatif) du Département du Finistère	Adoptée
202504-8,1	Convention d'objectifs 2025 à 2027 pour le Conservatoire de Musique et de Danse avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais	Adoptée
202504-9,1	Modification du tableau des emplois	Adoptée
202504-10,1a	Compte rendu de la délégation donnée au Maire : Marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 18 janvier 2025 au 18 mars 2025	Prend acte
202504-10,1b	Compte rendu de la délégation donnée au Maire : Actions en justice et procédures pénales	Prend acte
202504-10,2	Présentation du plan guide	Prend acte
202504-10,3	Rapport social unique 2023	Prend acte

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-20250411-DE

Feuillet 2025-035

Publiée le AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.1.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

les Glénan

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Fouesnant,

BIS

88

周 日

101 105

101

111

[B]

101 103

EII III

100

100

101

 M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS M. TOUCHARD Mme GLOAGUEN à M. MARTIN Mme JOSSET à Mme CARAMARO M. KALITA à Mme COQUIL M. LE CAIN à M. MERRIEN B. M. SIMON à Mme TABARLY M. SMIS M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2025

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Vu l'état 1259 reçu le 13 mars 2025,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le vote des taux de la fiscalité locale dont le produit revient à la commune,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes locales pour 2025 :

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-20250411-DE

prend note du produit fiscal (hors allocations compensatrices et versement
 du coefficient correcteur) correspondant qui s'élève à 9 882 437 €, calculé
 comme suit :

Désignation des Bases d'imposition Taux			Produit
taxes	prévisionnelles 2024 / €	%	correspondant / €
Foncier bâti	20 988 000 €	37,53	7 876 796 €
Foncier non bâti	240 900 €	69,22	166 751 €
Taxe d'habitation 9 860 000 €		18,65	1 838 890 €
	9 882 437 €		
Coefficient of	1,101360		
		compensée)	.,

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL

Le Maire, Roger LE GO



FINANCES PUBLIQUES

058 FOUESNANT

COMMUNE:

TRÉSORERIE OU SGC : SGC 29 ARRONDISSEMENT:

TAUX	FDL	2025
FOUESNANT	QUIMPER	DE ROSPORDEN

N° 1259 COM (2)

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES							
1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	RICES ET DOTATIONS	2. BASES	ES EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	ER ET PYLÔNES
Taxe foncière bâtie:		Taxe foncière bâtie:	ère bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	5 538		a. Par le conseil municipal			b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		0 b. Par la loi	D.		1 107 039	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	107 885		Taxe foncière non bâtie:			d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux	7 076		a. Par le conseil municipal			e. Centrales géothermiques	
		b. Par la loi	b. Par la loi (terres agricoles)	(6)	21 123	f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière non bâtie	8 370	0	(autres)			g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		Cotisation	Cotisation foncière des entreprises	ıtreprises		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV	46 137	a. Par	le conseil municipal			i. Taxe sur les pylônes	
b. Mayotte	^	b. Par la loi				5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES	ES DE TAXE D'HABITATION	SITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	*
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	Y.		a. Résidences secondaires et assimilées	et assimilées	9 860 000	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
b. Base minimum		— b. Logemer	b. Logements vacants soumis à la THLV	nis à la THLV	^	c. Coefficient correcteur	1,101360
c. Locaux industriels		c. Bases de	c. Bases dégrevées hors locaux vacants	caux vacants	385 897	d. Taux FB commune 2020	21,56
d. Autres allocations		d. Bases de	d. Bases dégrevées locaux vacants	vacants		e. Taux FB département 2020	15,97
		e. Bases de	Bases dégrevées majo THS	HS			
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX							
6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	AUX DE CFE
	Taux moyens communaux de 2024	2506	Taux plafonds	Taux des EPCI	Taux plafonds communaux à ne	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 20 au niveau :	
Taxes	au niveau :		de 2025	de 2024	pas depasser	a. National	Λ.
	national dépar 11	départemental 12	13	41	(col. 13 - col. 14)	b. Communal	29005
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	39,58	99,35	1,95000	97,40	Taux maximum :	83-2
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	47,07	127,70	3,29000	124,41	a. Taux communal majore à ne pas	0250
Taxe d'habitation (TH)	23,88	27,17	67,93	12,96000	54,97	h Tark maximim de la maioration)409-
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	*	^	*	^	*	spéciale	2025
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle	e à 2025 au titre de laqu	elle	6.3. MAJORATI	6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	J TAUX DE TH	Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté	' (D)
ala diminution sans lien a été appliquée	2	*	a. Tx moy.75% départemental	départemental	11,93	d'agglomeration, la communaute urbaine ou de communes ayant opté pour	
bles taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	ont été augmentés	^	b. Taux maximum de la majo	ım de la majo	^	la fiscalité professionnelle unique	24,08

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025



FINANCES PUBLIQUES

058 FOUESNANT

COMMUNE:

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ROSPORDEN 29 QUIMPER ARRONDISSEMENT:

N° 1259 COM (1) TAUX 2025 FDL

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DOINT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2023	ES DOINI LE	I AUX DOI I ETRE VOI	L LIN 2020						
		Bases d'imposition	Taux de référence	Taux plafonds	Bases d'imposition	Produits référence	Taux votés	Produits attendus	
Taxes		effectives 2024 1	2025 2	2025 3	prévisionnelles 2025 4	(col. 4 x col. 2) 2025 5	2025 6	(col. 4 x col. 6) 2025 7	
Taxe foncière bâtie (TFB)		20 421 463	37,53	97,40	20 988 000	7 876 796	34,53	76t9t8t	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	NB)	241 943	69,22	124,41	240 900	166 751	63,29	15t771	
Taxe d'habitation (TH)		10 081 510	18,65	54,97	000 098 6	1 838 890	19	1838 890	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	prises (CFE)	*	^	<<<	<<<	*			
					Total	9 882 437			
Тахе		Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)	
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	on (MTHS)	**	**	*	*	*	***	^	^ ^
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.	ariation propo	ortionnelle: il n'est pas	nécessaire de remplir	cette rubrique en cas	de reconduction des	taux de référence ou de	variation différencié		
Taxes		Calcul du coe	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	oportionnelle 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025,	
Taxe foncière bâties (TFB)		Produit total souhaité				excède le taux plafond	cocnez la case	ase.	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	:NB)		ı			maique en colonne 3, une variation différenciée doit	it e		
Taxe d'habitation (TH)		8 6	9 882 437	-		obligatoirement être votée	.ée.		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	prises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	ince (total colonne 5)					ID	Pu
II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025	ES INDÉPEN	IDANTES DES TAUX	/OTÉS EN 2025					: 029-	ıblié le
TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11	préfectu
	0			175 006	0	0	809 327	83-2	33
III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025	ESSOURCES	S FISCALES PRÉVISIO	INNELLES POUR 202	5 A QUIMPER				02504	
Produits attendus des ressources à taux voté	Produits	des	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe		Le 13 MARS 2025 Pour la Direction des Finances publiques,	Le ues, Pour la Préfecture,		Le S A. 2017 (2017) Pour la Commune.	5
(col. 7)	o) +	des taux votes = (col. 11)	10cale 2025	BENOIT BROCART	4RT			411-D	
5885 433		984 333	026739801				J		1
	:	121	4 T T T T T T T T T T T T T T T T T T T		only Atlanta and are	1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -		Church Co.	

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Reçu en préfecture le 09/04/2025

1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504121-DE

Feuillet 2025-036

Publiée le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.2.1.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

les Glénan

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

100 BE Fouesnant,

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER
M. KALITA M. LE CAIN M. SIMON	à à à	Mme COQUIL M. MERRIEN B Mme TABARLY

Absent:

Mme LE BORGNE

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- substate que le compte de gestion 2024 du comptable public pour le budget communal est identique au compte administratif de l'ordonnateur,
- approuve le compte de gestion 2024 pour le budget communal.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504121-DE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SGC ROSPORDEN
N° CODIQUE 029214

Date Edition : 14/03/2025

Compte : DEFINITIF

Envoyé en préfecture le 10/04/2025 Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

IDENTIFIANT BUDGET 05800

ID: 029-212900583-20250410-202504_121-DE8300015

COMMUNE DE FOUESNANT BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Jean-François VIAUX

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTIONDU 01/01/2024 AU 14/03/2025

Population 10597 Nomenclature M57 Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale			3
1 Bilan synthétique Eta	t I	[-1	4
2 Bilan Eta	t I	[-2	5
2.1 Bilan Actif			
2.2 Bilan Passif			
3 Compte de résultat synthétique Eta	t I	[-3	9
4 Compte de résultat Eta	t I	[-4	11
5 Annexe			13
Etats des opérations pour compte de tiers Eta			14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire			16
1 Résultats budgétaires de l'exercice Eta	t I	[I-1	17
2 Résultats d'exécution Eta	t I	II-2	18
3 Etat de consommation des crédits Eta	t I	[I-3	20
4 Etat de réalisation des opérations Eta			25
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs			37
1 Balance des comptes Eta	t I	III-1	38
2 Situation des valeurs inactives Eta	t I	III-2	71
4EME PARTIE : Page des signatures	<u></u>		72

Envoyé en préfecture le 10/04/2025 DE FOUESNANT

Reçu en préfecture le 10/04/2025

ıblié le

ID: 029-212900583-20250410-202504_121-DE

Exercice 2024

Résultats budgétaires de l'exercice

05800 - COMMUNE DE FOUESNANT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	·		
Prévisions budgétaires totales (a)	14 414 875,64	15 967 515,19	30 382 390,83
Titres de recette émis (b)	8 679 153,45	16 280 768,83	24 959 922,28
Réductions de titres (c)	72 000,00	313 866,30	385 866,30
Recettes nettes (d = b - c)	8 607 153,45	15 966 902,53	24 574 055,98
DEPENSES	•		
Autorisations budgétaires totales (e)	14 414 875,64	15 967 515,19	30 382 390,83
Mandats émis (f)	9 070 583,87	13 446 641,64	22 517 225,51
Annulations de mandats (g)	48 285,53	240 120,27	288 405,80
Dépenses nettes (h = f - g)	9 022 298,34	13 206 521,37	22 228 819,71
RESULTAT DE L'EXERCICE	•	<u>, </u>	
(d - h) Excédent		2 760 381,16	2 345 236,27
(h - d) Déficit	415 144,89		

Envoyé en préfecture le 10/04/2025 DE FOUESNANT Reçu en préfecture le 10/04/2025

personnalisés

05800 - COMMUNE DE FOUESNANT Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	716 193,41		-415 144,89		301 048,52
Fonctionnement	3 634 844,19	3 400 000,00	2 760 381,16		2 995 225,35
TOTAL I	4 351 037,60	3 400 000,00	2 345 236,27		3 296 273,87
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
22700-LOT COMMUNAL DE					
FOUESNANT					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
22900-LOT MANER KER ELO					
FOUESNANT					
Investissement	365 493,00		-430 000,00		-64 507,00
Fonctionnement	304 626,53		-344,00		304 282,53
Sous-Total	670 119,53		-430 344,00		239 775,53
23300-LOT BOCH LOGOT-					
FOUESNANT					
Investissement	-203 063,47				-203 063,47
Fonctionnement			12,00		12,00
Sous-Total	-203 063,47		12,00		-203 051,47
TOTAL II	467 056,06		-430 332,00		36 724,06
III - Budgets des services					
à caractère industriel et					
commercial					
05803-SCE DES PORTS DE					
FOUESNANT					
Investissement	7 794,45		-32 160,75		-24 366,30
Fonctionnement	24 907,75		76 460,95		101 368,70
Sous-Total	32 702,20		44 300,20		77 002,40
34100-PRODUCTION ENERGIE-					
FOUESNANT					
Investissement	30 464,60		8 980,00		39 444,60
Fonctionnement	28 987,30		7 300,01		36 287,31
Sous-Total	59 451,90		16 280,01		75 731,91
TOTAL III	92 154,10		60 580,21		152 734,31
TOTAL I + II + III	4 910 247,76	3 400 000,00	1 975 484,48		3 485 732,24

Envoyé en préfecture le 10/04/2025 DE FOUESNANT

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID: 029-212900583-20250410-202504_121-DE

A DDFiP DU FINISTERE, le 17/03/2025

Exercice 2024

Page des signatures

05800 - COMMUNE DE FOUESNANT

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

POUGET Eric (1013483318-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de COMMUNE DE FOUESNANT pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

VIAUX Jean-Francois (1013978810-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A ROSPORDEN, le 18/03/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A, le

Fouesnant les Glénan Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 10 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504122-DE

Publiée le AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.2.2.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

100

100

103

10 10

10

100

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS M. TOUCHARD Mme GLOAGUEN M. MARTIN à Mme JOSSET Mme CARAMARO à M. KALITA Mme COQUIL M. LE CAIN à M. MERRIEN B. M. SIMON Mme TABARLY M. SMIS M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 – SERVICE DES PORTS

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate que le compte de gestion 2024 pour le budget annexe des ports du comptable public est identique au compte administratif de l'ordonnateur,
- sapprouve le compte de gestion 2024 pour le budget annexe des ports.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL



Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504122-DE



Fouesnant les Glénan

ES

Bill

100

100

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

ublié le 10 AVR, 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504123-DE

Feuillet 2025-038

Publiée 10 AVR 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.2.3.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mma COLONILIC	à	M TOLICHARD
Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE **2024** — LOTISSEMENT COMMUNAL **M**ANER **K**ER **E**LO

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant le compte de gestion du lotissement communal de Maner Ker Elo,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate que le compte de gestion 2024 du comptable public pour le budget du lotissement communal de Maner Ker Elo est identique au compte administratif de l'ordonnateur,
- approuve le compte de gestion 2024 pour le budget lotissement communal de Maner Ker Elo.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504123-DE



Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

1 O AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504124-DE

Feuillet 2025-039

Publiée le 0 AVR 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 8 AVRIL 2025** N° 202504-1.2.4.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

les Glénan

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Fouesnant,

100

103 80

100

100

100 100

H

100

100 100

100 100

200

100

168

100 100

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

à	M. TOUCHARD
à	M. MARTIN
à	Mme CARAMARO
à	Mme COQUIL
à	M. MERRIEN B.
à	Mme TABARLY
à	M. CHANDELIER
	ààààà

Absent:

Mme LE BORGNE

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 - LOTISSEMENT COMMUNAL BOC'H LOGOT

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant le compte de gestion du lotissement communal de Boc'h Logot,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate que le compte de gestion 2024 du comptable public pour le budget du lotissement communal de Boc'h Logot est identique au compte administratif de l'ordonnateur,
- approuve le compte de gestion 2024 pour le budget lotissement communal de Boc'h Logot.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le

iD: 029-212900583-20250409-202504124-DE

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

1 O AVR. 2025 ID: 029-212900583-20250409-202504125-DE

Feuillet 2025-040

Publiée le AVR 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 8 AVRIL 2025** N° 202504-1.2.5.

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

les Glénan

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

10 100

100

163

100

100 BUT 103

m

[8]

80

Fouesnant,

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 - PRODUCTION ET REVENTE **ENERGIE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant le compte de gestion du budget Production et revente d'énergie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

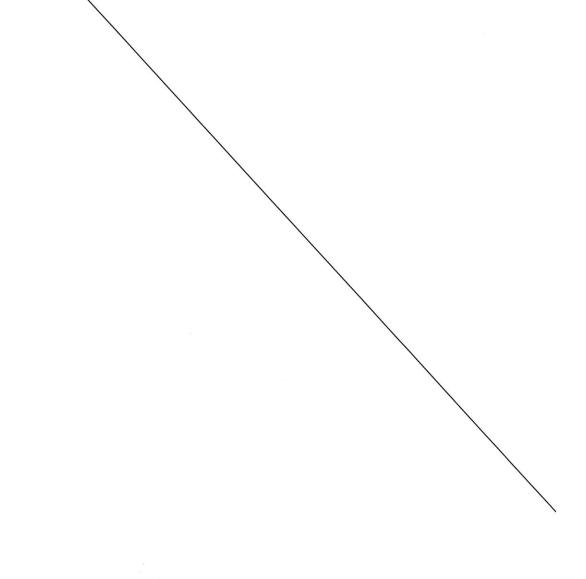
- 🔖 constate que le compte de gestion 2024 pour le budget de production et revente d'énergie du comptable public est identique au compte administratif de l'ordonnateur,
- approuve le compte de gestion 2024 pour le budget de production et revente d'énergie.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire Roger 1

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504125-DE



Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504131-DE

Feuillet 2025-041

Publiée le 0 AVR 2025

Fouesnant les Glénan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.3.1

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

B

103

田 田

100

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-12, L 2121-14, L 2121-31 et L 2313-1 du CGCT,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget de la commune,

Election d'un(e) Président(e) de séance

Vu la nécessité d'élire un(e) Président(e) de séance pour le vote du compte administratif,

Vu la candidature de Monsieur Bruno MERRIEN

après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité, de désigner le Président de séance par un vote à main levée,

ID: 029-212900583-20250409-202504131-DE

∜ désigne, à l'unanimité, Monsieur Bruno MERRIEN, en qualité de Président(e) de séance pour le vote du compte administratif du budget de la commune.

Vote du compte administratif

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu la sortie de Monsieur le Maire de la séance avant le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

suivantes:

BUDGET DE LA COMMUNE

REALISATION 2024	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	9 323 346,86	9 022 298,34	301 048,52
Fonctionnement	16 201 746,72	13 206 521,37	2 995 225,35
TOTAL	25 525 093,58	22 228 819,71	3 296 273,87

L'année 2024 a été marquée par la cyber attaque que la ville a subie en tout début d'année. Cette attaque, outre l'impact sur les services, les agents et la population, a eu un impact financier important pour le budget de la ville.

En section d'investissement, par le rachat d'ordinateurs et de pares-feux, mais également du fait de l'acquisition de logiciels en nuage afin de sécuriser au maximum les données. Ces logiciels présentent également un coût d'hébergement annuel en section de fonctionnement. De plus, la ville a dû faire appel à une société d'investigation et à la mise à disposition d'un technicien. Ces coûts n'intègrent pas les temps des agents et de la cellule de crise, quotidienne dans un premier temps.

Au total, le coût de la cyber attaque est évaluée à plus de 115 000 € :

Matériel	35 845
Logiciels	11 373
Investissement	47 218
Honoraires	22 111
Matériel	8 630
Location serveur	3 045
Fly box	3 641
Hébergement en nuage	5 180
Licences 365	20 430
Migration du serveur	4 800
Autre	316
Fonctionnement	68 153
Coût total	115 371

Reçu en préfecture le 09/04/2025

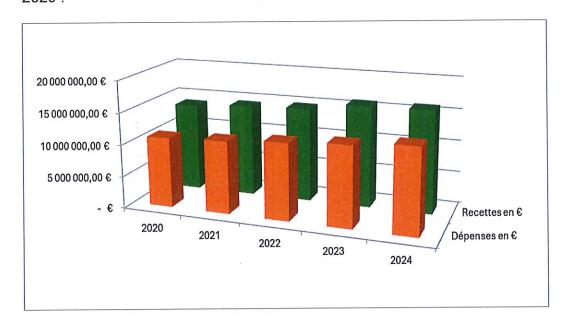
Publié le 10 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504131-DE

Malgré le côté inattendu de la cyber attaque, la ville a réalisé de bons résultats financiers sur la section de fonctionnement.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En synthèse, les dépenses et recettes réalisées hors reprises de résultat depuis 2020 :



	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses en €	10 920 699,17 €	11 287 700,25 €	11 923 861,52 €	12 502 523,57 €	13 206 521,37 €
Recettes en €	13 821 070,22 €	14 351 280,42 €	14 698 232,17 €	15 880 697,15 €	15 966 902,53 €
solde	2 900 371,05 €	3 063 580,17 €	2 774 370,65 €	3 378 173,58 €	2 760 381,16 €

Les dépenses sont en progression de 5,63 %, les recettes restent stables.

1.1. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

183

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 0,47 % par rapport à 2023 comme le montre le tableau ci-dessous :

						04/2025	
Chapitre	Libellé	REALISE 2023	REALISE 2024	Reçu en préfec	Reçu en préfecture le 09/04/2025		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	147 387,61	140 135,90	Publié le 🖂 📝 :	4,49%		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 221 070,44	1 299 563,26	ID: 029-21290	ID: 029-212900583-20250409-202504131-DE		
73-731	IMPOTS ET TAXES / FISCALITE	11 923 701,42	12 193 136,90	269 435,48	2,26%		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 102 192,31	2 067 034,58	-35 157,73	-1,67%		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	394 542,31	218 278,33	-176 263,98	-44,68%		
76	PRODUITS FINANCIERS	11 259,24	10 761,37	-497,87	-4,42%		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	41 072,32	6 901,19	-34 171,13	-83,20%		
78	REPRISE SUR PROVISIONS	19 872,50	291,00	-19 581,50	-98,54%		
		15 861 098,15	15 936 102,53	75 004,38	0,47%		

013 - ATTENUATIONS DE CHARGES

Les remboursements liés au personnel sont en baisse de 5 %. Ces remboursements d'assurance sont liés à l'absentéisme.

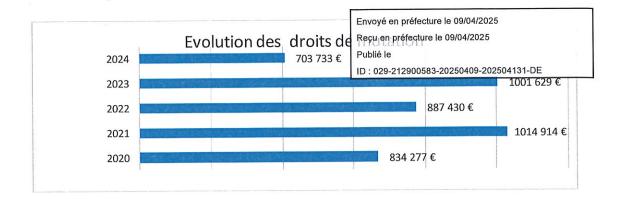
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES

La vente des services produits par la commune continue de progresser à + 6,43 %. Le pôle culture progresse à près de 13 %. L'évolution négative des services techniques est liée au transfert du service cimetière vers le pôle proximité.

Exercice	2023	2024	en %
Culture	476 558	537 400	12,77%
Pôle proximité	530 920	590 314	11,19%
Services techniques	162 757	132 015	-18,89%
Autres dont instruction des permis de construire	50 836	39 834	-21,64%
Total	1 221 070	1 299 563	6,43%

73 - IMPOTS ET TAXES

La taxe additionnelle sur les droits de mutation qui avait atteint le million d'euros en 2023, a diminué de 300 k€ en lien avec le ralentissement des ventes démarré en 2023.



2

100

100

100

100

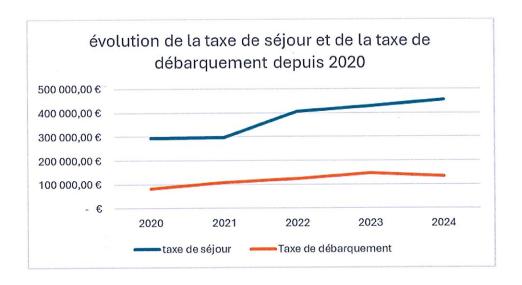
100

100

III

Le produit de la taxe communale de séjour continue de progresser à 454 k€ (+6,12 %) malgré une saison jugée moyenne. Des sommes relevant des années antérieures ont été perçues tardivement. Un dernier versement de 17 961 € n'a pu être reversé sur le budget de l'office de tourisme sur l'exercice 2024. Cette somme sera reversée sur l'année 2025.

La taxe sur les passagers débarquant à Saint-Nicolas affectée à la gestion environnementale de l'île est dorénavant intégralement transférée au budget des ports. Sans surprise, elle est inférieure à 2023 (-8,74 %) compte tenu de la météorologie peu clémente de la saison dernière.



Les impôts directs locaux ont progressé de 5.24 % du fait de l'augmentation du nombre de logements couplée à l'augmentation des bases.

74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations et participations diminuent de 35 k€.

Pour mémoire, le chiffre de 2023 était lié à deux recettes ponctuelles de 88 k€ pour la location des locaux de la cuisine au CIAS et de 13 k€ de soutien du département suite à la tempête Ciaran.

Les autres recettes progressent donc de 66 k€ (+ 3.32 %).

évolutionen k€en %Culture155,27%Pôle proximité115,09%Services techniques-1-72,78%Administration générale412,75%

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 029-212900583-20250409-202504131-DE

75 - 76 - 77 - 78 - AUTRES PRODUITS

Dans le cadre du passage à la M57, la majorité des lignes du chapitre 77 « produits exceptionnels » a été transférée vers le chapitre 75 « autres produits de gestion courante ».

D'un total de 467 k€ en 2023, dont 234 k€ d'excédent de clôture du budget de Kérourgué, ces recettes s'élèvent à 236 k€ en 2024.

1.2 LES DEPENSES

	2023	2024	DELTA	EN %
DEPENSES REELLES	11 875 941,17	12 520 577,69	644 636,52	5,43%
OPERATIONS D'ORDRE	626 582,40	685 943,68	59 361,28	9,47%
TOTAL	12 502 523,57	13 206 521,37	703 997,80	5,63%

Les dépenses de fonctionnement progressent de 5,63 % par rapport à 2023. Les opérations d'ordre sont en forte progression du fait du passage à la M57 qui impose l'amortissement prorata temporis : les investissements amortissables acquis au cours de l'exercice ne sont plus amortis à compter du 1^{er} janvier suivant mais dès leur date d'acquisition.

Les dépenses réelles progressent de 5,43 %, leur évolution par chapitre est détaillée ci-dessous :

	Exercice	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Ecart en €	En %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 467 010,47	3 679 808,10	212 797,63	6,14%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 672 679,66	6 935 313,85	262 634,19	3,94%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	729 320,87	796 242,88	66 922,01	9,18%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	679 494,19	787 984,36	108 490,17	15,97%
66	CHARGES FINANCIERES	317 521,64	318 058,36	536,72	0,17%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 914,34	51,14	-9 863,20	-99,48%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	3 119,00	3 119,00	#DIV/0!
	TOTAL DEPENSES REELLES	11 875 941,17	12 520 577,69	644 636,52	5,43%

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504131-DE

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les factures d'eau sont semestrielles et enregistrent plutôt une baisse par rapport à 2023 sur les périodes identiques :

mars-sept	oct-mars
23 621	10 856
21 524	10 153

5

63

853

1683

o e

18 18

29

諁

183

2 2

鑁

23

100

184

(29)

8

2 2

188

100

1663

3 3

La seconde facture de 2023 reçue en février 2024 a été rattachée à l'exercice pour un montant inférieur à la réalité, générant une dépense supplémentaire sur l'exercice 2024.

Comme annoncé dans le DOB, les nouveaux marchés d'énergie ont fortement impacté les tarifs : + 30 % sur l'électricité et près de + 40 % sur le gaz. Le compte 60612 qui regroupe les deux, augmente de 36 %. Au-delà des tarifs, les périodes plus ou moins froides impactent fortement la consommation.

Les frais de combustibles ont baissé de 13 k€ du fait de la fermeture du site d'agrocampus qui hébergeait encore en début d'année 2024 des déplacés ukrainiens.

Les dépenses de carburant quant à elles connaissent une certaine stabilité à +1,48 % au regard des années antérieures :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
carburant	68 616,48	83 595,45	115 935,46	91 797,68	93 159,28

Les achats de fournitures (comptes 60628 à 6068 hors livres et fournitures scolaires) sont en forte progression + 160 k€ (dont 33 pour l'inauguration de Fort Cigogne) mais compensés par une forte diminution des dépenses d'entretien (comptes 615) qui baissent de 132 k€ en lien avec un transfert des imputations comptables des entretien effectués directement par les services vers des comptes d'achats.

Les contrats de prestation de service connaissent une progression de 78 k€ (location de balayeuse avec chauffeur, élagage, abattage d'arbres, hydro décapage, exposition photos Fort Cigogne).

Les dépenses diverses :

- 15 k€ de dépistage radon décennal dans les bâtiments de la commune.
- 150 k€ d'assurance (+ 17 k€)
- 7 k€ d'acheminement d'un container d'aide humanitaire à destination du Cameroun

Les dépenses d'alimentation progressent de 15 % (+45 k€) dont 23 k€ pour la restauration scolaire. Les autres dépenses concernent l'enfance, le 3è lieu (avec revente) et les évènements divers.

Au total, le chapitre 011 progresse de 6,14 % (+ 213 k€ Recu en préfecture le 09/04/2025 augmentation globale des prix. Par ailleurs l'année 2024 a été Rublé le réce par le cyber attaque, mais aussì par l'inauguration de Fort Cigogne el Lib: 029-212900563-20250409-202504131-DE a représenté un temps fort pour la commune.

012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

L'évolution des dépenses de personnel est liée à deux axes que sont la législation et la politique salariale de la ville :

La législation :

- L'augmentation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents publics au 1er janvier 2024.
- L'impact des mesures prises en 2023 sur une année entière : revalorisation du point d'indice + 1.5% au 1er juillet 2023 et revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves versées aux professeurs de musique et de danse au 1er septembre 2023.
- L'augmentation de la cotisation de l'assurance statutaire + 1.24 point,
- L'augmentation de la cotisation CNRACL : + 1 point

Par ricochet, ces différentes revalorisations impactent, du fait de la hausse des bases, les cotisations à l'URSSAF, les cotisations aux caisses de RETRAITE et celles de l'assurance statutaire.

La politique salariale de la ville :

Les remplacements d'agents par des contractuels et le recours à l'intérim

L'ensemble du chapitre 012 « frais de personnel » progresse moins vite qu'en 2023 où la revalorisation du RIFSEEP avait porté à 4,33 % la progression. Pour 2024, c'est 262 k€ supplémentaires soit 3,94 %.

014 - ATTENUATION DE PRODUITS

Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) en diminution sur les années 2021, 2022 progresse à nouveau depuis 2023. Il augmente de 4,95 % en 2024 et s'élève à 218 039 €.

Les autres dépenses concernent le versement, dorénavant intégralement, de la taxe de débarquement au budget des ports (135 274,84 €) et le reversement de la taxe de séjour à l'OMT. Un dernier encaissement de 17 960,64 € a été imputé sur l'exercice 2024 à la demande du comptable générant un déséquilibre qui sera compensé sur 2025.

- Recette 454 639,68 €
- Dépense 436 949,04 €

65 A 68 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT Envoyé en préfecture le 09/04/2025 ERES **EXCEPTIONNELLES – PROVISIONS**

100

100

103 63 襴

10

100

109

100 100 翻

100

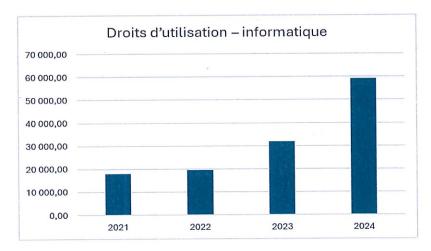
203

100 100 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le

- Les subventions aux associations s'élève no constitue s'él augmentation de 12 k€ dont 5 k€ versés exceptionnellement aux amis de l'orgue de Fouesnant à l'occasion du 25ème anniversaire. La subvention au festidreuz est reconduite à 28 k€.

- La participation à l'OGEC, calculée en fonction du nombre d'élèves accueillis, augmente de 31 k€ (+10,76 %).
- La subvention de 20 k€ au CCAS a été revalorisée à 35 k€ pour compenser la décision du conseil municipal d'encaisser intégralement le produit des concessions de cimetière sur le budget de la ville, auparavant reversé pour un tiers au budget du CCAS.
- Les charges liées aux droits d'utilisation des logiciels sont en constante progression depuis plusieurs années. Cette augmentation a été d'autant plus marquée en 2024 du fait de la cyber attaque qui a conduit la ville à s'orienter sur des logiciels uniquement hébergés afin de réduire les risques.

Ces dépenses sont passées de 18 k€ en 2021 à 59 k€ en 2024 (+ 227 %) :



- Les charges financières sont stables.
- Le chapitre 68 concernent les dotations aux provisions (CET et créances irrécouvrables) pour un total de 3 119 €.

LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 1.3.

La section de fonctionnement clôture sur un excédent moins important qu'en 2023 mais toutefois proche des 3 millions :

	2023	2024	DELTA	Envoyé en préfecture le 09/04/2025
RECETTES	16 137 367,76	16 201 746,72	64 378,9	
DEPENSES	12 502 523,57	13 206 521,37	703 997,8	Publié le) ID : 029-212900583-20250409-202504131-DE
TOTAL	3 634 844,19	2 995 225,35	-639 618,8	

2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 LES RECETTES

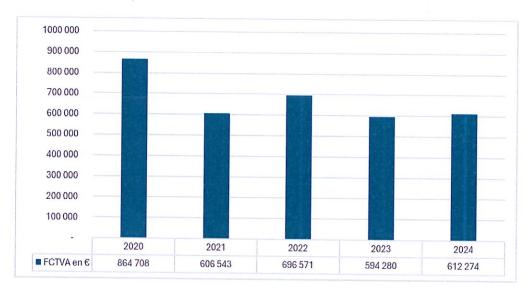
Les recettes d'investissement s'élèvent à 8 607 153,45 € hors reprise de résultat :

RECETTES REELLES	7 870 320,48
OPERATIONS D'ORDRE	736 832,97
TOTAL RECETTES	8 607 153,45

2.1.1 LES RESSOURCES PROPRES

Le FCTVA est fonction des investissements réalisés l'année précédente.

Son évolution depuis 2020 :



Les **dotations aux amortissements** nettes sont supérieures de 48 k€ à l'exercice 2023 :

	recettes	dépenses	solde
2023	626 582,40	19 599,00	606 983,40
2024	685 943,68	30 800,00	655 143,68

Cette progression est liée à l'introduction passage à la M57 (amortissement dès le 1er 1er janvier suivant).

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Recu en préfecture le 09/04/2025 Public le l'acquisition et non pus te ID: 029-212900583-20250409-202504131-DE

Les subventions perçues restent importantes. Elles concernent à 64 % Fort Cigogne.

Leur répartition par financeur pour chacune des opérations d'investissement :

	TOTAL	379 869,92	424 894,52	335 000,00	4 546,00	1 144
559	ILE SAINT-NICOLAS		19 960,00	0,00	0,00	19
551	CHAPELLES	17 700,00	55 653,75	0,00		73
547	ATELIER MUNICIPAUX	9 000,00				9
541	POLE DE KÉROURGUÉ	70 000,00	87 500,00	85 000,00		242
535	MAIRIE				1 296,00	1
531	VOIRIE COMMUNALE					
511	CENTRE ARTS CONGRÈS ARCHIPEL	2 200,00	6 880,97		3 250,00	12
131	FORT CIGOGNE	280 969,92	254 899,80	200 000,00		735
111	BATIMENT OMT KERNÉVÉLECK			50 000,00		50
	OPERATION	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	AUTRES	TOT

Auxquels s'ajoutent 24 709 € perçus au titre des amendes de police.

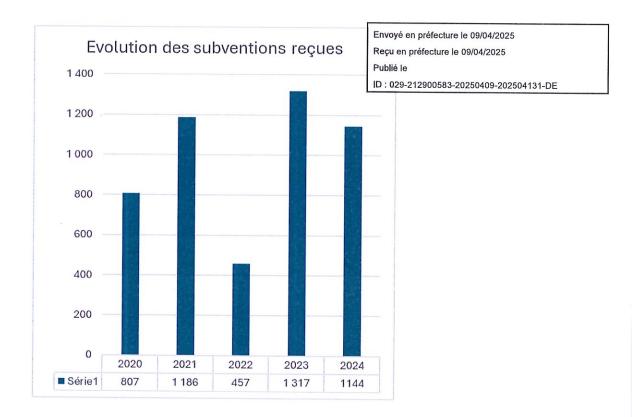
858 509,14 € sont reportés sur l'exercice 2025 :

	TOTAL DES REPORTS	858 509,14
551	CHAPELLES	24 000,00
541	POLE DE KÉROURGUÉ	70 000,00
505	ARCHIPEL DES GLENAN	59 500,00
131	FORT CIGOGNE	705 009,14

Leur évolution depuis 2020 :

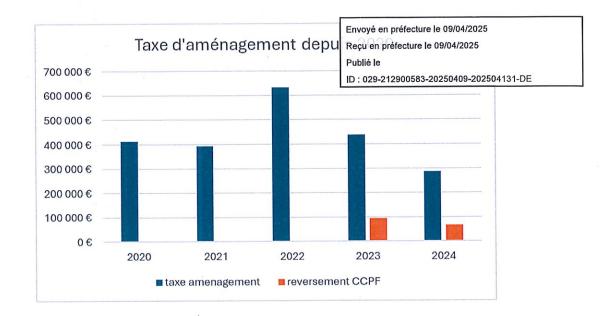
864 翻

8



La Taxe d'Aménagement varie en fonction des autorisations d'urbanisme. Elles connaissent une nouvelle baisse (- 34 %) après une année 2022 exceptionnelle.

Conformément à la délibération 1.3 du 22 septembre 2022, 15 % des recettes de l'année précédente sont reversées à la CCPF :



2.1.2 LES EMPRUNTS

Les investissements de l'exercice sont financés par un emprunt de 1 000 000 € sur 15 ans, au taux fixe de 3,19 % auprès du Crédit Agricole.

L'emprunt IN FINE de 1,4 million concernant l'acquisition de Beg Meil a été reconduit. Cependant, compte tenu des taux d'intérêts élevés et du bon niveau de trésorerie de la commune, il a été décidé de le rembourser par anticipation.

Le capital restant dû au 31/12/2024 ne concerne plus que des emprunts moyen terme et s'élève à 11 981 k€.

2.2 LES DEPENSES

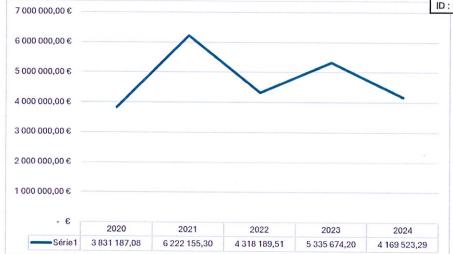
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 9 022 298,34 €. Elles sont supérieures de 7 % à 2023 malgré un niveau d'investissement plus faible. En contre partie le niveau de remboursement des emprunts est plus élevé du fait du remboursement à terme de l'emprunt IN FINE avant son renouvellement, puis de son remboursement anticipé.

	2023	2024
Dépenses d'équipements	5 335 674,20 €	4 169 523,29 €
Remboursement du capital	2 866 228,96 €	4 705 469,56 €
Opérations d'ordre	101 823,54 €	81 689,29 €
Reversement de la taxe d'améngement	94 975,41 €	65 616,20 €
Total	8 398 702,11 €	9 022 298,34 €

Les dépenses d'équipement réalisés depuis 2020 :

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504131-DE



La voirie communale reste le poste de dépense le plus important en investissement.

Viennent ensuite:

- Les ateliers municipaux. La commune a fait l'acquisition d'une balayeuse, d'un chariot téléscopique et de deux véhicules dont le total pour 334 k€ sur un total de 430 k€.
- Le cinéma 404 k€
- Le pôle de Kérourgué 388 k€
- Les manifestations 383 k€ dont la construction d'un hangar de remisage.

Fort Cigogne n'est plus la principale dépense d'investissement. En 2024, les dépenses s'élèvent à 292 k€. Malgré la sollicitation des entreprises pour le règlement des DGD (décomptes globaux définitifs), 317 k€ ont dû être reportés sur l'exercice 2025 et vont s'avérer insuffisants compte tenu du montant très important des révisions de prix à l'issue d'un chantier de plusieurs années.

La situation comptable de Fort Cigogne depuis l'origine du chantier en TTC au 31/12/2024 :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	RECETTES en %
TOTAL REALISE	6 138 694,56 €	3 094 794,32 €	-3 043 900,24 €	50,41%
REPORTS	316 955,29 €	705 009,14 €	388 053,85 €	222,43%
TOTAL	6 455 649,85 €	3 799 803,46 €	-2 655 846,39 €	58,86%
FCTVA au 31/12/2023		946 887,12 €	946 887,12 €	
TOTAL GENERAL	6 455 649,85 €	4 746 690,58 €	-1 708 959,27 €	73,53%

Sur le solde ci-dessus, la commune abondera à hauteur de 531 k€ comme convenu, soit environ 10 % du montant total HT.

Le montant réalisé par opération et les restes à

Reculen préfecture le 09/04/2025 Publié le

	1 10-0114	ID: 029-212900583-20250409-202504131-DE		
	Libellé	2024	REALISER	
531	VOIRIE COMMUNALE	870 606,21	244 937,40	
547	ATELIER MUNICIPAL SERVICE TECHNIQUES	429 377,79	91 112,64	
501	CINEMA	403 745,72	428 873,39	
541	POLE DE KÉROURGUÉ	387 891,51	56 321,42	
506	MANIFESTATIONS	382 618,66	449 673,43	
131	FORT CIGOGNE	291 747,49	316 955,29	
511	CENTRE ARTS CONGRÈS ARCHIPEL	179 435,40	27 170,34	
111	BATIMENT OMT KERNÉVÉLECK	155 264,40	4 800,00	
542	RÉSEAUX EAUX PLUVIALES	135 969,31	10 986,00	
561	CIMETIÈRE FUNÉRARIUM	122 689,40	3 023,00	
127	PARC INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	116 126,50	10 743,00	
530	SIGNALISATION	101 505,12	0,00	
559	ILE SAINT-NICOLAS	97 452,00	12 790,44	
508	VOIRIE MOBILITE DOUCE	89 828,47	0,00	
535	MAIRIE	76 986,62	7 795,46	
504	BATIMENTS SCOLAIRES	67 496,34	17 448,34	
000	PAS D'OPERATION	61 815,75	52 423,04	
577	MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX	40 373,76	106 707,58	
518	EGLISE	28 130,40	71 367,98	
109	ETUDE RÉVISION DU PLU	21 360,00	86 004,00	
534	EQUIPEMENTS CAPITAINERIE ET PORTS	16 046,22	3 581,50	
513	TENNIS MUNICIPAUX	14 992,10	135 600,00	
551	CHAPELLES	13 633,63	3 929,76	
112	RESTAURANT SCOLAIRE KÉROURGUÉ	12 524,28	2 868,00	
533	POSTES DE SECOURS SUR PLAGES	11 186,45	0,00	
580	CENTRE NAUTIQUE CAP COZ	10 795,32	3 705,31	
586	TERRAIN DE LOISIRS BRÉHOULOU	10 311,11	0,00	
556	IMMEUBLE ADMINISTRATIF BEG-MEIL	7 709,46	27 000,00	
107	CENTRE DE LOISIRS DU QUINQUIS	6 778,50	0,00	
539	TERRAINS DE FOOTBALL	3 838,77	0,00	
509	POLE DU QUINQUIS	1 286,60	17 094,00	
104	COMMISSIONS - MISE EN SÉCURITÉ	0,00	204 621,00	
113	GARAGES COMMUNAUX	0,00	346 593,00	
118	SANITAIRES PUBLICS	0,00	9 441,60	
		4 169 523,29	2 753 566,92	

La section d'investissement clôture sur un excédent de 301 048,52 €.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire. Roger LE GOFF

100 100 100 100

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504132-DE

Feuillet 2025-048

Publiée len AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.3.2

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

les Glénan

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Fouesnant,

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

100

100

[B] [B]

100

Mme LE BORGNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024: SERVICE DES PORTS

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-12, L 2121-14, L 2121-31 et L 2313-1 du CGCT,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du service des ports,

Election d'un(e) Président(e) de séance

Vu la nécessité d'élire un(e) Président(e) de séance pour le vote du compte administratif,

Vu la candidature de M. Bruno MERRIEN

après en avoir délibéré,

- by décide, à l'unanimité, de désigner le Président de séance par un vote à main levée,
- désigne, à l'unanimité, M. Bruno MERRIEN, en qualité de Président de séance pour le vote du compte administratif du service des ports.

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504132-DE

Vote du compte administratif

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu la sortie de Monsieur le Maire de la séance avant le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

suivantes :

BUDGET DES PORTS

REALISATION 2024	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	91 164,52	115 530,82	-24 366,30
Fonctionnement	374 820,99	273 452,29	101 368,70
TOTAL	465 985,51	388 983,11	77 002,40

En section de fonctionnement, les dépenses du chapitre 011 de charges à caractère général s'élèvent à 103 k€ dont 62 % destinés aux mouillages (entretien et remplacement de pièces). 18 k€ sont consacrés aux redevances domaniales (AOT). L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 273 452.29 €.

Les recettes des mouillages, en baisse pour la 2^{ème} année consécutive (-5 %), s'élèvent cependant à 202 k€. L'année 2022 avait été particulièrement élevée à 217 k€. En 2024, le temps a été moins favorable à une belle saison.

Par délibération du 11 avril 2024, le conseil municipal a fait le choix de reverser l'intégralité de la taxe de débarquement au budget des ports et non plus un forfait de 90 k€. Ainsi le budget des ports a encaissé 135 274.84 € portant le total des recettes de fonctionnement à 374 820,99 €.

La section de fonctionnement dégage un excédent à la clôture de 101 368,70 € qui permet à ce budget d'envisager un avenir plus serein.

En section d'investissement, 11 750 € ont permis de remplacer 50 tubes de bouées de corps morts.

Le remboursement du capital des emprunts est en baisse de près de 7 % à 93 403,10 €. Contrairement à 2023, aucun emprunt n'a été réalisé sur l'exercice.

De ce fait la section d'investissement clôture sur un déficit de 24 366,30 €, mais sur un excédent global de 77 k€ compte tenu du bon résultat de la section de fonctionnement.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL





Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

1 0 AVR. 2025 ID: 029-212900583-20250409-202504133-DE

Feuillet 2025-049

Publiée le AVR. 2025

Fouesnant, les Glénan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.3.3

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

101

10

100

103

1111

H

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024: LOTISSEMENT MANER KER ELO

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-12, L 2121-14, L 2121-31 et L 2313-1 du CGCT,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget lotissement Maner Ker Elo,

Election d'un(e) Président(e) de séance

Vu la nécessité d'élire un(e) Président(e) de séance pour le vote du compte administratif,

Vu la candidature de M. Bruno MERRIEN

après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité, de désigner le Président de séance par un vote à main levée.

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504133-DE

désigne, à l'unanimité, M. Bruno MERRIEN, en qualité de Président de séance pour le vote du compte administratif du budget de production et revente d'énergie.

Vote du compte administratif

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant le compte administratif du budget 2024 du lotissement communal de Maner Ker Elo,

Vu la sortie de Monsieur le Maire de la séance avant le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

🔖 adopte le compte administratif de l'année 2024 dans les conditions suivantes :

BUDGET LOTISSEMENT MANER KER ELO			
REALISATION 2024	I SOLDER		
Investissement	430 000,00	494 507,00	-64 507,00
Fonctionnement	369 133,53	64 851,00	304 282,53
TOTAL	799 133,53	559 358,00	239 775,53

En opérations réelles, le dernier emprunt de 430 000 € est soldé. Il a donné lieu un versement de 344 € d'intérêts.

Les autres écritures concernent les constats de stocks.

L'excédent global de clôture s'élève à 239 775,53 €.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire,

Roger LE GOF

Reçu en préfecture le 09/04/2025

1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504134-DE

Feuillet 2025-050

Publiée le 0 AVR 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 8 AVRIL 2025** N° 202504-1.3.4

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

les Glénan

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

Fouesnant,

100

103

100

100

100

111

= 100 M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024: LOTISSEMENT BOC'H LOGOT

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-12, L 2121-14, L 2121-31 et L 2313-1 du CGCT,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget lotissement Boc'h Logot,

<u>Election d'un(e) Président(e) de séance</u>

Vu la nécessité d'élire un(e) Président(e) de séance pour le vote du compte administratif,

Vu la candidature de M. Bruno MERRIEN

après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité, de désigner le Président de séance par un vote à main levée,

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504134-DE

désigne, à l'unanimité, M. Bruno MERRIEN, en qualité de Président(e) de séance pour le vote du compte administratif du budget de production et revente d'énergie.

Vote du compte administratif

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu la sortie de Monsieur le Maire de la séance avant le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

suivantes :

BUDGET LOTISSEMENT MANER KER ELO

REALISATION 2024	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	203 063,47	406 126,94	-203 063,47
Fonctionnement	203 075,47	203 063,47	12,00
TOTAL	406 138,94	609 190,41	-203 051,47

L'acquisition de la parcelle de Boc'h Logot en 2023 a fait l'objet d'un remboursement du notaire de 12 € sur les frais afférants à l'acquisition.

Les autres écritures concernent les constats de stocks.

L'excédent global de clôture est un déficit de 203 051,47 €.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL

Le Maire,

Roger LE GOFFES

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504135-DE

Feuillet 2025-051

Publiée & O AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.3.5

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

les Glénan

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Fouesnant,

100

BE BE

100

10 10

100

93

18

100

m

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024: PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-12, L 2121-14, L 2121-31 et L 2313-1 du CGCT,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget production et revente d'énergie,

Election d'un(e) Président(e) de séance

Vu la nécessité d'élire un(e) Président(e) de séance pour le vote du compte administratif,

Vu la candidature de M. Bruno MERRIEN

après en avoir délibéré :

décide, à l'unanimité, de désigner le Président de séance par un vote à main levée,

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504135-DE

désigne, à l'unanimité, M. Bruno MERRIEN, en qualité de Président de séance pour le vote du compte administratif du budget de production et revente d'énergie.

Vote du compte administratif

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant le compte administratif du budget Production et revente d'énergie,

Vu la sortie de Monsieur le Maire de la séance avant le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

suivantes :

BUDGET DE PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE

REALISATION 2024	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	40 444,60	1 000,00	39 444,60
Fonctionnement	49 601,67	13 314,36	36 287,31
TOTAL	90 046,27	14 314,36	75 731,91

Les dépenses directes de la section de fonctionnement concernent essentiellement les droits d'utilisation du réseau de distribution d'électricité et 1 632 € d'impôts sur les bénéfices.

La revente d'électricité a généré des recettes moindres compte tenu d'un taux d'ensoleillement plus faible. Elles s'élèvent à 19 614,37 € (- 8,1 %). Le résultat de fonctionnement progresse quant à lui de 25,2 % à 36 287,31 €.

En section d'investissement, aucune dépense ou recette réelle n'a été constatée.

L'excédent global de clôture s'élève à 75 731,91 €.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire, Roger LE GO Fouesnant les Glénan Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504141-DE

Feuillet 2025-052

Publiée le 0 AVR 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.4.1

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

E0 10

100 EU

100

100

100

EE 201

m

98 B

200

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 : BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 202504-1.3.1 du 8 avril portant adoption du compte administratif 2024,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin)

🔖 décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget communal comme suit :

	Résultat		2 995 225,35 €
COMMUNE	Affectation Réserves sur le compte 1068		2 800 000,00 €
		Report en fonctionnement sur le compte 002	195 225,35 €

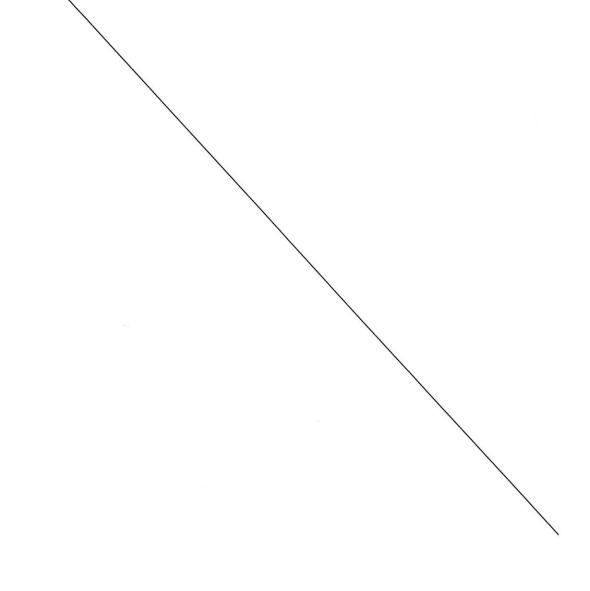
Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL

Jeofuil



ID: 029-212900583-20250409-202504141-DE



Fouesnant les Glénan Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504142-DE

Feuillet 2025-053

Publiée le 1 0 AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.4.2

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

100

111 111

m m

101 103

80 10

100

100

100

[8]

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M SIMON	à	Mme TABARI Y

à

M. SMIS Absent:

Mme LE BORGNE

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 : BUDGET DES PORTS

M. CHANDELIER

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 202504-1.3.2 du 8 avril 2025 portant adoption du compte administratif 2024 pour le service des ports,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2024 pour le budget des ports,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

b décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget des Ports comme suit :

	Résultat		101 368,70 €
PORTS	Affectation	Réserves sur le compte 1068	40 000,00 €
		Report en fonctionnement sur le compte 002	61 368,70 €

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL

desing



ID: 029-212900583-20250409-202504142-DE



Fouesnant les Glénan Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le **1 0 AVR. 2025**ID: 029-212900583-20250409-202504143-DE

Feuillet 2025-054

Publiée le 0 AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.4.3

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

EE 101

100

100

107

100

100

101 101

田 田

HI HI

100

60 10

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER
Absent .		

<u>Absent</u>:

Mme LE BORGNE

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 : PRODUCTION ET REVENTE ENERGIE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 202504-1.3.5 du 8 avril 2025 portant adoption du compte administratif 2024 pour le budget de production et revente d'énergie,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2024 pour le budget de Production et revente d'énergie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

bécide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget production et revente d'énergie comme suit :

Résultat de l'exercice :	36 287,31 €
Report en fonctionnement sur le compte 002	36 287,31 €

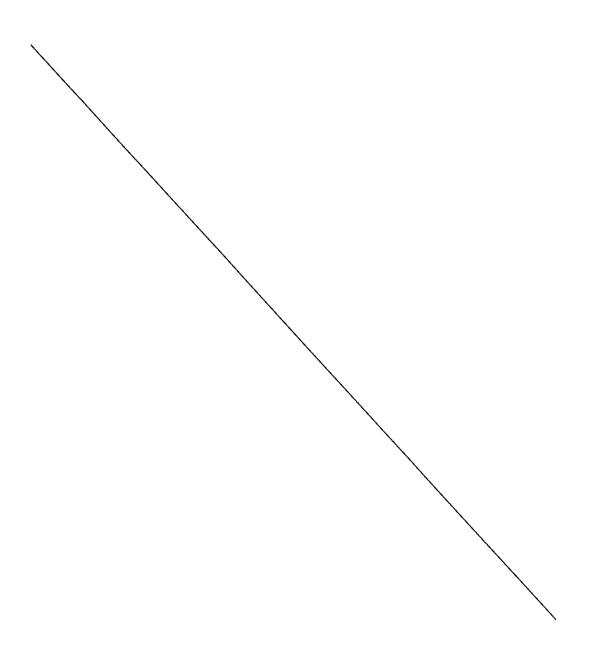
Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL





ID: 029-212900583-20250409-202504143-DE



Reçu en préfecture le 09/04/2025

1 O AVR. 2025 ID: 029-212900583-20250409-202504151-DE

Feuillet 2025-055

Publiée le AVR 2025



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 8 AVRIL 2025** N° 202504-1.5.1

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

011

100

100

101

100

100

107

16

> M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER
Abcont .		

Absent:

Mme LE BORGNE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025: COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant le budget supplémentaire 2025 de la Commune

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin):

🔖 adopte, dans les conditions suivantes, le budget supplémentaire de la commune pour 2025, dont les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

BUDGET GENERAL (Vote par nature)

	BUDGET RESTES BUDGET		TOTAL	
	PRIMITIF	A REALISER	SUPPLEMENTAIRE	BUDGET 2025
INVESTISSEMENT				
dépenses	9 614 516,00	2 753 566,92	1 173 536,09	13 541 619,01
recettes	9 614 516,00	858 509,14	3 068 593,87	13 541 619,01
FONCTIONNEMENT			· ·	**
dépenses	16 053 131,00		442 836,35	16 495 967,35
recettes	16 053 131,00		442 836,35	16 495 967,35

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504151-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sur le chapitre 011 de « charges à caractère général », 58 500 € viennent compléter l'enveloppe votée lors du budget primitif.

- 26 500 € sont consacrés au bâtiment agro campus où un traitement des charpentes s'avère indispensable pour le maintenir en état dans l'attente de sa revente,
- 20 000 € de prestations de services permettront des accompagnements et conseils dans le domaine des assurances, marchés et ressources humaines,
- 8 000 € pour la mise à jour des profils des eaux de baignade
- 4 000 € de transport et prestations extra-scolaire.

Au chapitre 014 « atténuation de produits » une enveloppe complémentaire de 17 691 € permettra de reverser à l'OMT le solde de taxe de séjour de l'année 2024 comme évoqué lors du vote compte administratif.

Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », comme chaque année les crédits destinés à l'école Notre Dame sont ajustés en fonction du nombre d'élève et du coût par élève : + 33 k€.

Au vu des crédits consommés sur l'exercice 2024 les droits d'utilisation informatiques sont abondés de 15 k€.

Par ailleurs, la subvention d'équilibre de 164 k€ au budget annexe inscrite au budget primitif est retirée par suite de la résiliation du marché de voirie du lotissement Maner Ker Elo. Du fait de ce transfert, c'est le budget annexe qui versera une subvention d'équilibre de 329 776 k€. Un même montant est inscrit en dépense de voirie de la section d'investissement (opération 531).

Les provisions réglementaires sont intégrées à hauteur de 52 321 € dont 50 871 € au titre du compte épargne temps (CET).

En opération d'ordre, la nomenclature M57 impose un amortissement prorata temporis :

+ 6 900 € pour tenir compte des investissements complémentaires.

Sur le volet recettes, au vu de l'état 1259, la fiscalité est réduite de 87 307 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 420 k€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

2 800 k€ d'excédents de fonctionnement 2024 sont affectés au compte 1068 conformément à la précédente délibération.

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504151-DE

Les restes à réaliser de 2024 sont intégrés :

Dépenses 2 753 566,92 € Recettes 858 509,14 €

Les dépenses d'investissement sont modifiées comme suit :

		1
107	CENTRE DE LOISIRS DU QUINQUIS	15 000,00
109	ETUDE RÉVISION DU PLU	25 000,00
127	PARC INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	10 000,00
131	FORT CIGOGNE	70 000,00
501	CINEMA	745 120,61
504	BATIMENTS SCOLAIRES	35 000,00
505	ARCHIPEL DES GLENAN	-40 000,00
506	MANIFESTATIONS	80 000,00
513	TENNIS MUNICIPAUX	-919 860,52
5130	PISTES DE PADEL BREHOULOU	802 000,00
531	VOIRIE COMMUNALE	329 776,00
534	EQUIPEMENTS CAPITAINERIE ET PORTS	5 000,00
535	MAIRIE	15 000,00
		1 172 036,09
LOS CHESTOS BOATS OF STREET		

Fouesnant, le 9 avril 2025

100

18

La secrétaire Liliane COQUIL



ID: 029-212900583-20250409-202504151-DE

Publié le

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Feuillet 2025-057

Publiée 10 AVR. 2025 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 8 AVRIL 2025** N° 202504-1.5.2

L'an deux mille vingt-cing, le 8 avril à dix-huit heures et cing minutes, le CONSEIL MUNICIPAL. légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

🕳 les Glénan

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

10

100

100

193 103

107 103

100

103

10

100

100 100

101 100

100

Fouesnant,

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025: PORT

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du 20 mars 2025

Après en avoir délibéré, à 4 abstentions (M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin):

adopte, dans les conditions suivantes, le budget supplémentaire du service des ports pour 2025, dont les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

	Pour mémoire Budget primitif	Reports 2024	Budget supplémentaire	Total 2025
INVESTISSEMENT				
Dépenses	103 177,00	27 675,00	73 693,70	204 545,70
Recettes	103 177,00		101 368,70	204 545,70
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	344 297,00		61 368,70	405 665,70
Recettes	344 297,00		61 368,70	405 665,70

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504152-DE

Les résultats de l'exercice 2024 sont intégrés par suite du vote du compte administratif, ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement. 40 k€ sont affectés au compte 1068 conformément à la précédente délibération.

L'enveloppe destinée aux tubes et bouées est abondée de 42k€ (hors reports).

7 k€ sont également allouées au titre des dépenses imprévues.

La section de fonctionnement est complétée d'amortissements prorata temporis. Le solde est viré à la section d'investissement.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire,

Roger LE GOFFUE

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504153-DE

Feuillet 2025-058

Publiée le 0 AVR 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.5.3

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

les Glénan

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

100

E 10

(B)

100

 Fouesnant,

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
	v	
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025: LOTISSEMENT MANER KER ELO

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant le budget supplémentaire du budget du lotissement communal de Maner Ker Elo,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

Adopte, dans les conditions suivantes, le budget supplémentaire du lotissement Maner Ker Elo pour 2025, dont les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

5	Pour mémoire Budget primitif	Budget supplémentaire	Total 2025
INVESTISSEMENT			
Dépenses	64 507,00	0,00	64 507,00
Recettes	64 507,00	0,00	64 507,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	90 000,00	304 282,53	394 282,53
Recettes	90 000,00	304 282,53	394 282,53

ID: 029-212900583-20250409-202504153-DE

Les résultats de l'exercice 2024 sont intégrés par suite du vote du compte administratif. Le marché pour les travaux de voirie datant de 2019 a été résilié compte tenu de son ancienneté. Les travaux seront réalisés sur le budget de la ville opération 531 « voirie communale ». Le budget du lotissement pourra ainsi être clôturé après la vente des deux derniers lots.

Le projet de budget supplémentaire, annexé à la présente délibération, présente une section d'investissement à zéro. La section de fonctionnement intègre le résultat 2024 et le reversement au budget de la ville de l'excédent prévisionnel dégagé, soit 329 775,53 €.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL

Le Maire, Roger LE &

Reçu en préfecture le 09/04/2025

1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504154-DE

Feuillet 2025-059

Publiée & O AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.5.4

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

les Glénan

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

100 Fouesnant,

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025: LOTISSEMENT BOC'H LOGOT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin):

Adopte, dans les conditions suivantes, le budget supplémentaire du lotissement Boc'h Logot pour 2025, dont les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

	Pour mémoire Budget primitif	Budget supplémentaire	Total 2025
INVESTISSEMENT			
Dépenses	203 063,47	0,00	203 063,47
Recettes	203 063,47	0,00	203 063,47
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	203 063,47	0,00	203 063,47
Recettes	203 063,47	0,00	203 063,47

ID: 029-212900583-20250409-202504154-DE

Les résultats de l'exercice 2024 sont intégrés par suite du vote du compte administratif.

La vente du terrain est prévue sur l'exercice 2025 à hauteur de 200 000 €. La subvention d'équilibre du budget de la ville s'élève à 3 051,47 €.

La reconstitution du stock au 31 décembre 2025 est annulée. Il en découle un budget supplémentaire, annexé à la présente délibération, à zéro.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire,

Roger LE GOF

Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le 10 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504155-DE

Feuillet 2025-060

Publiée le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 8 AVRIL 2025** N° 202504-1.5.5

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

les Glénan

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

100

133

100

100 107

100 100 100

100

188 100

100 100 Fouesnant

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL. M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025: PRODUCTION ET REVENTE ENERGIE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant le budget supplémentaire du budget Production et revente d'énergie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

adopte, dans les conditions suivantes, le budget supplémentaire 2025 production et revente d'énergie, dont les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

	Pour mémoire Budget primitif	Budget supplémentaire	Total 2025
INVESTISSEMENT			
Dépenses	10 500,00	75 731,91	86 231,91
Recettes	10 500,00	75 731,91	86 231,91
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	23 000,00	36 287,31	59 287,31
Recettes	23 000,00	36 287,31	59 287,31

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504155-DE

Le budget primitif 2025 a été voté lors du conseil municipal du 6 février 2025.

Les résultats de l'exercice 2024 sont intégrés par suite du vote du compte administratif. L'ensemble des excédents de fonctionnement est transféré à la section d'investissement. Le crédit dégagé est inscrit sur un compte d'études.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire, Roger LE GOFF Fouesnant les Glénan

総 額

額

鍘

99

簡 湯

e e

S 3

潮 補

99 W3

S9 (S)

3 5

躑

569 SSF

88 BB

部 選

劉

138

缀 擦

88

8

国 周

 Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-20250416-DE

Feuillet 2025-061

Publiée le O AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.6

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

PROVISIONS POUR COMPTE EPARGNE TEMPS ET POUR CREANCES IRRECOUVRABLES — BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes, et notamment les règles en matière de provisionnement,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant les provisions pour le Compte Epargne Temps (CET) et pour les créances irrécouvrables,

Provisions pour risques et charges de fonctionnement courant

Au 31 décembre 2024 la valorisation des jours de CET s'élevait à 191 779 € dont 7 959 € indemnisés à la demande du personnel, soit un solde à provisionner de 183 820 €. L'actuelle provision étant de 132 949 €, il est proposé d'augmenter la provision

de 50 871 € par l'émission d'un mandat au compte 6815.

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-20250416-DE

Provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances irrécouvrables)

La constitution de provisions au compte 6817 en vue d'éventuelles demandes d'admission en non-valeur par le comptable est obligatoire au moins à hauteur de 15 % du risque.

Le risque est évalué à 38 864 € pour une provision de 4 500 €. Il est proposé d'augmenter la provision par l'émission d'un mandat de 1 450 € au compte 6817 portant le nouveau solde à 5 950 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise une provision pour risques et charges de fonctionnement courant pour le compte épargne temps de 50 871 € par l'émission d'un mandat au compte 6815.
- Autorise une provision pour dépréciation des actifs circulants pour créances irrécouvrables par l'émission d'un mandat au compte 6817 de 1 450 €.
- Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL

Le Maire

Fouesnant les Glénan

缀

122

鱳

総 額

3 3

FS1 193

188

32 J

83

192

播

18 18

í í

緵

18

繆 [3]

56Y 198

189

163

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-20250417-DE

Feuillet 2025-062

Publiée le O AVR 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.7

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX ENFANCE / JEUNESSE / RESTAURATION, SALLES 1, 2 ET 3 DU POLE KEROURGUE ET DU POLE D'ACTION CULTURELLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la reconduction des tarifs communaux pour l'année 2025/2026 à l'identique des tarifs communaux de 2024/2025 pour les services spectacles, médiathèque, Conservatoire de Musique et de Danse, enfance/jeunesse et restauration,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

Adopte les tarifs communaux, applicables à compter du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026 pour les services spectacles, conservatoire, médiathèque et le service enfance / jeunesse / restauration et les salles de réunion du pôle Kérourgué, comme figurant dans les tableaux annexés,

Publié le ID : 029-212900583-20250409-20250417-DE

Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire, Roger LE GOFF

ID: 029-212900583-20250409-20250417-DE

REDEVANCES COMMUNALES 2025/2026



	ENFANCE / RESTAURA	ATION		
Restaurant municipal		2024-2025	Propo. Sept 2025	
Repas adulte		12,90 €	12,90€	Ī
Repas enseignant et personnel de ser	vice des écoles Fouesnantaises	6,73 €	6,73 €	1
Repas Accueil de Jour		6,64 €	6,64 €	
Repas ALSH		4,45 €	4,45 €	
Repas adolescent ou pique-nique acco		4,79 €	4,79 €	
Repas fourni aux enfants des crèches		3,06 €	3,06 €	
ž.	Petit déjeuner	0,96 €	0,96 €	
	Repas enfant midi	4,67 €	4,67 €	27
Séjour Saint-Nicolas des Glénan	Repas enfant soir	4,34 €	4,34 €	
200000000	Repas adulte midi	8,96 €	12,90 €	
	Repas adulte soir	8,16 €	12,90 €	
	Transport / repas journée	3,33 €	3,33 €	
Transport scolaire		2024-2025	Propo. Sept 2025	
	1 enfant	44,52 €	44,52 €	
Circuit FOUESNANT - par trimestre	2 enfants	74,20 €	74,20 €	
	3 enfants	89,04 €	89,04€	
Restauration scolaire		2024-2025	Propo. Sept 2025	Présence "non réservée"
De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33)		2,62€	2,62€	3,93 €
De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2)		2,76 €	2,76 €	4,14 €
De 2854 à 3566 (SMIC de 2 à 2.5)		2,91 €	2,91 €	4,37 €
De 3567 à 4279 (SMIC de 2.5 à 3)		3,06 €	3,06 €	4,59 €
De 4280 à 5705 (SMIC de 3 à 4)		3,20 €	3,20 €	4,80€
> 5705 (SMIC sup. 4)		3,35€	3,35€	5,03€
Accueil périscolaire - matin		2024-2025	Propo. Sept 2025	Présence "non réservée"
De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33)		1,00 €	1,00€	1,50 €
De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2)		1,38 €	1,38 €	2,07€
De 2854 à 3566 (SMIC de 2 à 2.5)		1,45 €	1,45 €	2,18€
De 3567 à 4279 (SMIC de 2.5 à 3)		1,53 €	1,53 €	2,30 €
De 4280 à 5705 (SMIC de 3 à 4)		1,60 €	1,60€	2,40 €
> 5705 (SMIC sup. 4) Accueil périscolaire - soir		1,67 €	1,67 €	2,51 € Présence "non
			Propo. Sept 2025	réservée"
De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33)		1,34 €	1,34 €	2,01 €
De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2)		1,74 €	1,74 €	2,61 €
De 2854 à 3566 (SMIC de 2 à 2.5)		1,84 €	1,84 €	2,76 €
De 3567 à 4279 (SMIC de 2.5 à 3)		1,96 €	1,96 €	2,94 €
De 4280 à 5705 (SMIC de 3 à 4)		2,05 €	2,05€	3,08 €
> 5705 (SMIC sup. 4) Accueil périscolaire - journé	Manager and the second	2,14 €	2,14 €	3,21 € Présence "non
	e		Propo. Sept 2025	réservée"
De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33)		1,78 €	1,78 €	2,67 €
De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2)		2,32 €	2,32 €	3,48 €
De 2854 à 3566 (SMIC de 2 à 2.5)		2,46 €	2,46 €	3,69 €
De 3567 à 4279 (SMIC de 2.5 à 3)		2,58 €	2,58 €	3,87 €
De 4280 à 5705 (SMIC de 3 à 4)		2,70 €	2,70 €	4,05€
> 5705 (SMIC sup. 4) ALSH - journée		2,84 €	2,84 €	4,26 €
			Propo. Sept 2025	
De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33)		7,00 €	7,00 €	
De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2)		12,56 €	12,56 €	
De 2854 à 3566 (SMIC de 2 à 2.5) De 3567 à 4279 (SMIC de 2.5 à 3)		13,70 €	13,70 €	
De 4280 à 5705 (SMIC de 2.5 à 3)		14,86 €	14,86 €	
> 5705 (SMIC sup. 4)		15,42 € 15,99 €	15,42 € 15,99 €	
ALSH - 1/2 journée sans repa	as	A PERSONAL PROPERTY OF THE PARTY OF THE PART	Propo. Sept 2025	
De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33)		3.95 €	3.95 €	
De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33) De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2)		3,95 €	3,95 € 7.43 €	
De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33) De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2) De 2854 à 3566 (SMIC de 2 à 2.5)		3,95 € 7,43 € 7,99 €	3,95 € 7,43 € 7,99 €	

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-20250417-DE

De 4280 à 5705 (SMIC de 3 à 4)		9,14 €	9,14 €		
> 5705 (SMIC sup. 4)		9,70 €	9,70 €		
ALSH - 1/2 journée avec repa	is	2024-2025	Propo. Sept 2025		
De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33)		4,00 €	4,00€		
De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2)		11,41 €	11,41 €		
De 2854 à 3566 (SMIC de 2 à 2.5)		12,00 €	12,00€		
De 3567 à 4279 (SMIC de 2.5 à 3)		12,56 €	12,56 €		
De 4280 à 5705 (SMIC de 3 à 4)		13,13 €			
> 5705 (SMIC sup. 4)		13,70 €	13,70 €		
CAMPS DE PAQUES ET D'É	ΓÉ - la journée	2024-2025	Propo. Sept 2025	2024-2025	Propo. Sept 2025
		E	ENFANT	ADOLE	SCENTS
De 0 à 1861 (SMIC de 0 à 1.33)		14,00 €	14,00€	14,00€	14,00 €
> 1862 (SMIC sup1.33 à)		35,00 €		40,00€	
De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33)			18,60 €		19,60 €
De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2)			23,20 €		25,20 €
De 2854 à 3566 (SMIC de 2 à 2.5)			27,80 €		30,80 €
De 3567 à 4279 (SMIC de 2.5 à 3)			32,40 €		36,40 €
De 4280 à 5705 (SMIC de 3 à 4)			37,00 €		42,00€

KERAMBIGORN BEACH - petites et grandes vacances -

2024-2025 Propo. Sept 2025

Accueil plage 14h-17h / 8-11ans et 12-17ans	1,00 €	1,00€
Tennis de table, football, tir à l'arc, course d'orientation / 8-11ans et 12-		
17ans et adultes	2,00 €	1,00€
Gym plage, Zumba / 8-11ans et 12-17ans	1,00 €	1,00€
Activités aquatiques (fit and palmes, aquagym, rando palmée, sirène, etc /	5,00 €	5,00€
Initiation escalade / 8-11ans et 12-17ans et adultes	5,00 €	1,00€



Publié le



Envoyé en préfecture le 09/04/2025





REDEVANCES COMMUNALES 2025/2026

CULTURE

SPECTACLES						
Tarifs applicables pour la saison 2025/2026	A+	Α	В	С	D	
Plein	35 €	29€	24 €	19€	14 €	
Réduit	31 €	26€	20 €	17 €	12€	
Abonné	30 €	24 €	19 €	15€	10€	
12-25 ans	15€	15€	15 €	13 €	8€	
- de 12 ans		-	8€			
Spectacle évènement			-			
Carte abonné			18 €			

Les **bénéficiaires du tarif réduit** sont les étudiants, famille nombreuse, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, personnes handicapées, détenteurs de la carte Cézam et les groupes composés de dix personnes ou plus.

TARIFS SCOLAIRES appliqués pour les élèves assistant à un spectacle de l'Archipel dans le cadre d'un projet de leur établissement scolaire.

	2025/2026
maternelle et élémentaire	7€
collégien et lycéen	9€

ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE - une heure		
	2025/2026	
tarif plein	8€	
tarif réduit (moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, étudiants,	6€	

MEDIATHEQUE				
Formule d'abonnement	Tarifs 2024 reconduits en 2025			
Individuel au mois	8 € pour tous			
	8 € pour les moins de 12 ans + assistant(e) maternel(le)			
Individuel à l'année	18 € pour les 12/17 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, les personnes handicapées			
	28,00 € pour les plus de 18 ans			
Familial à l'année	48,00 €			
Divers				
boitier CD simple	0,10€			
boitier CD double	0,20€			
renouvellement d'une carte perdue	1,50 €			

CONSERVATOIRE					
Tra	nche de revenus	Éveil musical - Jardin des Arts	Initiation Musique	Initiation Danse	
A	De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33)	130 €	234 €	147 €	
В	De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2)	146 €	264 €	164 €	
С	De 2854 à 3566 (SMIC de 2 à 2.5)	162 €	291 €	182 €	
D	De 3567 à 4279 (SMIC de 2.5 à 3)	170 €	308 €	192 €	
E	De 4280 à 5705 (SMIC de 3 à 4)	188 €	338 €	212€	
F	de 5706 à 7132 € (de 4 à 5 SMIĆ)	196 €	355 €	223€	
G	plus de 7132 € (plus de 5 SMIC)	212€	387 €	241€	
Hors CCPF		235 €	428 €	267 €	

ID: 029-212900583-20250409-20250417-DE

PARCOURS MUSIQUE 1er cycle - PARCOURS DANSE 1er Cycle						
Tranche	e de revenus	Parcours Musique	Parcours Danse			
A	De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33)	302€	208 €			
В	De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2)	340 €	233 €			
С	De 2854 à 3566 (SMIC de 2 à 2.5)	376 €	259 €			
D	De 3567 à 4279 (SMIC de 2.5 à 3)	396 €	274 €			
Е	De 4280 à 5705 (SMIC de 3 à 4)	435 €	302 €			
F	de 5706 à 7132 € (de 4 à 5 SMIC)	456 €	315€			
G	plus de 7132 € (plus de 5 SMIC)	493 €	344 €			
Hors CCPF		823 €	421 €			

Une remise de 10% est appliquée sur le montant total d'un double parcours (avec deux disciplines pratiquées)

PARCOURS MUSIQUE 2e cycle - PARCOURS DANSE 2e Cycle					
Tranche	e de revenus	Parcours Musique	Parcours Danse		
A	De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33)	332€	229€		
В	De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2)	374 €	256 €		
С	De 2854 à 3566 (SMIC de 2 à 2.5)	414 €	285€		
D	De 3567 à 4279 (SMIC de 2.5 à 3)	436 €	302 €		
E	De 4280 à 5705 (SMIC de 3 à 4)	479 €	332 €		
F	de 5706 à 7132 € (de 4 à 5 SMIC)	502€	347 €		
G	plus de 7132 € (plus de 5 SMIC)	543 €	378 €		
Hors CCPF		905€	463 €		

Une remise de 10% est appliquée sur le montant total d'un double parcours (avec deux disciplines pratiquées)

PARCOURS MUSIQUE 3e cycle - PARCOURS DANSE 3e Cycle				
Tranche de revenus		Parcours Musique	Parcours Danse	
A	De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33)	365€	229€	
В	De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2)	393 €	256 €	
С	De 2854 à 3566 (SMIC de 2 à 2.5)	456 €	285€	
D	De 3567 à 4279 (SMIC de 2.5 à 3)	480 €	302 €	
E	De 4280 à 5705 (SMIC de 3 à 4)	528 €	332 €	
F	de 5706 à 7132 € (de 4 à 5 SMIC)	553€	347 €	
G	plus de 7132 € (plus de 5 SMIC)	597 €	378 €	
Hors CCPF		995 €	463 €	

Une remise de 10% est appliquée sur le montant total d'un double parcours (avec deux disciplines pratiquées)

PARCOURS INDIVIDUALISÉS					
Tranche de revenus		Instrument	Ensemble	Atelier	danse
		(avec ou	ou FM	vocal ou	hors
		sans FM)	seule	instrument	cursus
Α	De 0 à 1897 (SMIC de 0 à 1.33)	439 €	98€	202€	217€
В	De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2)	494 €	110€	226 €	243€
С	De 2854 à 3566 (SMIC de 2 à 2.5)	548 €	122€	251 €	270€
D	De 3567 à 4279 (SMIC de 2.5 à 3)	576 €	129€	266 €	285€
E	De 4280 à 5705 (SMIC de 3 à 4)	635 €	142 €	293 €	311€
F	de 5706 à 7132 € (de 4 à 5 SMIC)	664 €	149€	306 €	327€
G	plus de 7132 € (plus de 5 SMIC)	725€	162€	333 €	358€
Hors CCPF		823 €	186 €	382 €	409€

Tarif de vente du DVD présentant la captation vidéo réalisée lors d'un spectacle ou concert du Conservatoire : 12 € Tarif pour usagers en pratique collective orchestrale (orchestre de chambre et orchestre d'harmonie) : 50 € (CCPF et hors CCPF, frais de dossier inclus)

Tarif pour la formation individualisée à la carte : 38 € l'heure de cours (habitants CCPF) et 55 € l'heure de cours (habitants hors CCPF) Frais de dossier individuel : 20 €

Tarif annuel pour la location d'un instrument : 100 €

N. B.

-l'inscription en « Parcours Découverte », « Parcours Musique » ou « Parcours Danse » n'est accessible qu'aux élèves âgés de moins de 26 ans

-l'inscription en « Instrument seul », « Instrument + FM adultes » et « Danse hors cursus » des parcours individualisés est réservée aux élèves de 2e ou 3e cycle ainsi qu'aux élèves âgés de 15 ans au minimum.

-l'inscription en « Danse hors cursus » offre le choix de la danse classique ou de la danse contemporaine (à préciser lors de l'inscription) ; la possibilité de suivre les deux enseignements (danse classique et danse contemporaine) se traduira par une double facturation.

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-20250417-DE



REDEVANCES COMMUNALES 2025/2026

LOCATION DE SALLES POLE KEROURGUE

	Tarif association du Pays Fouesnantais	Tarif réduit *	Tarif plein	Demi-journée
Salles de réunion				
Location salle 1 Kerneuc (rez de chaussée couleur jaune 78 m²)	176,00 €	202,00€	263,00 €	-20%
Location salle 2 Bot Coan (rez de chaussée couleur bleue 82 m²)	176,00 €	202,00€	263,00 €	-20%
Location salle 3 Kérambigorn (rez de chaussée 18 places max 32 m²)	88,00 €	101,00€	131,50€	-20%
Location salle 4 Oiseaux (étage160 m²)	264,00 €	303,00 €	395,00 €	-20%

 $[\]hbox{* Tarif r\'eduit: entreprises Fouesnantaises, associations ext\'erieures et organismes publics}$

Fouesnant les Glénan Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-20250418-DE

Feuillet 2025-063

Publiée le 1 0 AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.8

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

FIR 100

103

HI

10

100

100

188

101 103

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CCAS POUR 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'attribution d'une subvention au CCAS au titre de l'année 2025,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contre : M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

🔖 attribue la subvention suivante, au titre de l'année 2025 :

Bénéficiaires	Montant €	
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - FOUESNANT	35 000	

- sinscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025 ;
- autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL



ID: 029-212900583-20250409-20250418-DE

Fouesnant les Glénan

110

H

100

100

III III

EU 101

DR 100

90

100

501 100

100

B B

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-20250419-DE

Feuillet 2025-064

Publiée le 0 AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-1.9

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL POUR 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel communal au titre de l'année 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

sattribue la subvention suivante, au titre de l'année 2025 :

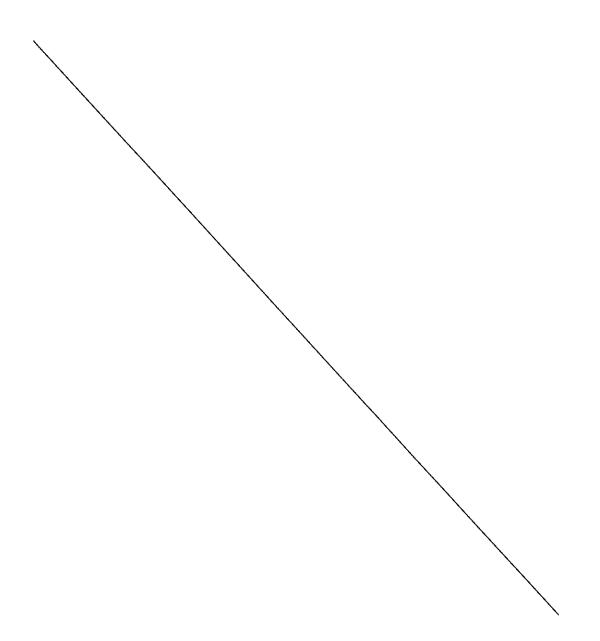
Bénéficiaires	Montant €
Amicale du personnel communal - FOUESNANT	23 000

- inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025 ;
- sutorise le Maire à mandater les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL





Reçu en préfecture le 09/04/2025

1 U AVR. 2025 ID: 029-212900583-20250409-20250421-DE

Feuillet 2025-065

Publiée len DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

> **DU 8 AVRIL 2025** N° 202504-2.1

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

les Glénan

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Fouesnant

100

100

100 100

100 (6)

100

100 100

100

183 100

100

183

100

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

à	M. TOUCHARD
à	M. MARTIN
à	Mme CARAMARO
à	Mme COQUIL
à	M. MERRIEN B.
à	Mme TABARLY
à	M. CHANDELIER
	ààààà

Absent:

Mme LE BORGNE

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE COUVERT DE 3 PISTES DE PADEL

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 2.4 du 20 décembre 2023 portant sur l'étude et la rénovation des tennis de Bréhoulou,

Vu la délibération 202409-9.2 du 24 septembre 2024 portant sur la demande de subvention auprès de financeurs et l'autorisation d'urbanisme et de préparation du DCE (Document de Consultation des Entreprises) pour les tennis de Bréhoulou et la création de terrains de padel,

Vu la délibération 202412-2.4 du 11 décembre 2024 qui a fait l'objet d'un recours gracieux par le groupe Alternative Fouesnant en date du 6 février 2025, avec une réponse apportée à ce recours le 18 mars 2025 et qui nécessite le retrait de cette dernière qui est annulée et remplacée par la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant le plan de financement pour la construction d'un espace couvert de 3 pistes de padel à Bréhoulou,

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-20250421-DE

Après en avoir délibéré, à la majorité : (1 contre : M. Esnault, 3 abstentions : Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

Approuve le plan de financement ci-dessous concernant la construction d'un espace couvert de 3 pistes de padel,

Dépenses (€)	Н.Т.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	1 100 000 €	1 320 000 €	Etat (DETR/DSIL)	100 000 €
Maîtrise d'œuvre	125 000 €	150 000 €	Région	50 000 €
Vrd et Aménagements extérieurs	100 000 €	120 000 €	Département	50 000 €
			Club de tennis	250 000 €
			ANS (Agence Nationale du Sport)	200 000 €
			Autofinancement	940 000 €
Total	1 325 000 €	1 590 000 €	Total	1 590 000 €

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire, Roger LE GOFF Fouesnant les Glénan

103

E0 100

06

13 (S)

100

FIG. 103

1

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-20250422-DE

Feuillet 2025-066

Publiée le 0 AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-2.2

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS, PARCELLES CADASTREES SECTION E N° 652, 653, 654, 1646, 1647, 1648 ET 1649 SISE KERCHANN A FOUESNANT

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu la convention de servitudes proposée par ENEDIS, annexée à cette délibération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

♦ valide la convention de servitudes transmise par ENEDIS concernant la réalisation de deux canalisations souterraines sur les parcelles cadastrées section E n° 652, 653, 654, 1646, 1647, 1648 et 1649, sise Kerchann à Fouesnant en vue de renforcer et améliorer le réseau existant,

autorise le Maire à signer la convention, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL





Publié le

Fouesnant les Glénan Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-20250431-DE

Feuillet 2025-067

Publiée 1 0 AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-3.1

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

53

1505

缀

□ 2
 □ 3
 □ 3
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4
 □ 4

13

133 133 134

器 福

23

翩

199

13 13

8 8

8

圝

12 23

E3 163

188 188

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

Transfert dans le domaine public : voies et espaces communs de la Résidence de Gwez Dero

Le Conseil municipal,

Vu les demandes de Monsieur Hervé GUILLLOU, directeur de l'agence Foncier Conseil à Gouesnou et Madame Maryse Rissel en date du 21 et 22 novembre 2024;

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant le transfert dans le domaine public des voies et espaces communs de la Résidence de Gwez Dero, cadastrés section CE n°548, 564, 551 et 569.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

♦ déclare acquérir à titre gratuit, les parcelles cadastrées section CE n°548, 564, 551 et 569 d'une superficie de 3 139 m², sises Résidence de Gwez Dero, propriété de Foncier Conseil et de Madame Rissel en vue de leur incorporation dans le domaine public communal;

ID: 029-212900583-20250409-20250431-DE

by précise que l'affectation des équipements communs (liaison douce) transférés à la ville de Fouesnant sera respectée ;

\$\footnote{\text{\$\psi}\$ décide de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale (tableau des voies) en y incluant l'assiette des parcelles concernées, représentant une longueur de 340 mètres;

prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération ;

\$\top donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire,

Roger LE GOFF



Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-20250461-DE

Feuillet 2025-068

Publiée le n AVR 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-6.1

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance-publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

10 10

100

E113

100

100

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

FOURNITURES SCOLAIRES 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin) :

fixe les crédits d'acquisition de fournitures scolaires destinées aux élèves de la commune pour 2025, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes	Tarif 2025	
Elémentaires	40 6 non álàva	
aternelles	- 40 € par élève	

autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL





Publié le ID: 029-212900583-20250409-20250461-DE

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

1 0 AVR. 2025 ID: 029-212900583-20250409-20250462-DE

Feuillet 2025-069

Publiée le 1 0 AVR 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-6.2

L'an deux mille vingt-cing, le 8 avril à dix-huit heures et cing minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

les Glénan

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

Fouesnant,

III

103 100

100 100

100

101

HIE 100

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

ACTIVITES ET TRANSPORTS 2025

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Taboret, M. Martin):

fixe les crédits des activités et transports destinés aux élèves de la commune pour 2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes	Tarifs 2025
Elémentaires	30 € par élève
Maternelles	10 € par élève

autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire ESA

Fouesnant les Glénan

101

100

EE 100

133

100

83

 100

100

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le **1 0 AVR 2025** ID : 029-212900583-20250409-20250463-DE

Feuillet 2025-070

Publiée le 0 AVR. 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-6.3

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

ECOLE NOTRE DAME D'ESPERANCE - PARTICIPATION COMMUNALE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le nombre d'élèves domiciliés à Fouesnant et scolarisés à l'école Notre Dame d'Espérance, qui s'élève, en 2025, à 127 pour les classes élémentaires et 87 pour les classes maternelles,

Vu le montant des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques de la commune qui s'élève à 679,65 € par élève en classe élémentaire et 2 148,66 € par élève en classe maternelle,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre M. Taboret et 3 abstentions M. Esnault, Mme Gloaguen, M. Martin) :

décide d'arrêter à la somme de 357 512,65 € le montant de la participation communale pour 2025 à verser à l'OGEC de l'école Notre Dame d'Espérance, dont :

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-20250463-DE

- 273 249,25 € au titre du contrat d'association,
- 69 537 € au titre de la convention pour la restauration scolaire,
- 4 680 € au titre de la dotation pour les activités et transports périscolaires,
- 10 046,40 € au titre de la dotation aux activités de voile scolaire,
- autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire, Roger LE GOFF Fouesnant, les Glénan Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

1 0 AVR. 2025 Publié le ID: 029-212900583-20250409-20250464-DE

Feuillet 2025-071

Publiée le 1 AVR 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 8 AVRIL 2025** N° 202504-6.4

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

HII

100

H

BIII 100

100

18

100

100

8 500

200

100 100

101 H

> M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

PARTICIPATION COMMUNALE 2025 PARTICIPATION DES ECOLES AU TNE (TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF) DU DEPARTEMENT DU FINISTERE

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA), telle que modifiée par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu la convention du 8 avril 2021 entre l'État, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC BpiFrance et la société anonyme BpiFrance relative au Programme d'investissements d'avenir – action « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales »,

Vu la convention de financement entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Département du Finistère dans le cadre de France 2030 « Territoires Numériques Educatifs » (TNE) en date du 21 août 2022,

Vu le règlement financier adopté par délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Finistère en date du 7 novembre 2022,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur GOTICOTHATILE LA participation de l'école Notre Dame d'Espérance au TNE (Territoire Numérique Educatif) porté par le Département du Finistère,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre : M. Esnault M. Taboret et 2 abstentions: Mme Gloaguen, M. Martin):

- b Décide de s'engager dans le dispositif « Territoires Numériques Educatifs » dont le chef de file est le Département du Finistère,
- ♦ Autorise le Maire à présenter la demande en ligne de l'école Notre Dame d'Espérance au titre du projet TNE (Territoire Numérique Educatif) du Département pour un montant total de 10 000 €, dont 70 % de cette somme sera pris en charge par le Département du Finistère, soit 7 000 € et le solde reversé par l'OGEC, soit 3 000 €,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL

Le Maire,

Roger LE GOF

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 1 0 AVR. 2025 ID: 029-212900583-20250409-20250481-DE

Feuillet 2025-072

Publiée en

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-8.1

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

les Glénan

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

H

116

103

103

116 H

100 100

10

80

900

103 100

100

216

Fouesnant,

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

CONVENTION D'OBJECTIFS 2025 A 2027 POUR LE CONSERVATOIRE DE Musique et de Danse avec la Communaute de Communes du Pays FOUESNANTAIS

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu le projet de convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays Fouesnant (CCPF) et le Conservatoire de Musique et de Danse (CMD) de l'Archipel qui fixe pour une durée de trois ans (3), 2024/2025 à 2026/2027, la participation de la CCPF à hauteur de 20 % des dépenses de fonctionnement du CMD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur Bruno Merrien à signer la convention d'objectif 2025 à 2027 entre la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais et le Conservatoire de Musique et de Danse de l'Archipel ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL

Mod. 540330 - 04/22 Fabrèque Entreprise labellisée

Fouesnant les Glénan Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-20250491-DE

Feuillet 2025-073

Publiée le 1 0 AVR 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-9.1

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

80

ISI

100

100

B B

100

BH BH

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur concernant la création d'un emploi permanent de Directeur(trice) du Pôle Finances à temps complet dans le cadre d'un futur départ à la retraite,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service dans le cadre d'un départ à la retraite en organisant un tuilage entre l'agent sortant et l'agent entrant,

Considérant que l'emploi permanent pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public, faute de recrutement d'un fonctionnaire. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par le décret n°2019-141 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-20250491-DE

- décide de créer un emploi de Directeur(trice) du Pôle Finances à temps complet accessible à partir du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe et jusqu'au grade d'attaché principal,
- décide d'autoriser le recrutement d'un contractuel en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire,
- sutorise le Maire à prendre les actes correspondants

Fouesnant, le 9 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire,

Roger LE GOFF

Emploi vacant

	TABLEAU DES EMPLOIS <u>PERMANENTS</u> COMMUNAUX											ABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES	
Délibération parteut méation	Emploi/Fonction	Durée hebdomadaire	Filière	Catégorie (s)	Grades cibles mini	Grade cible maxi	IB de rémunération	IB de rémunération maxi	Recrutement	Poste pourvus	Poste vacant	Grade actuel de l'intéressé	Statut de l'agent qui occupe le
Délibération portant création du poste	/Poste			orrespondante(s)			mini		contractuel sur emploi permanent				poste
Délibération du 6/11/2017	Directeur(trice) général(e) des services- Emploi fonctionnel	Temps complet	Administrative	А	Attaché	Attaché hors classe	IB mini d'attaché	HEA	oui	1	0	Attaché	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Directeur(trice) général(e) des services-Fonctions	Temps complet	Administrative	А	Attaché	Attaché hors classe	IB mini d'attaché	HEA	oui	0	1		
Délibération du 6/11/2017	Chargée des instances municipale et de la commande publique	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2016	Secrétaire du maire	Temps complet	Administrative	С	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Stagiaire
Délibération du 6/11/2017	Responsable de la police municipale	Temps complet	Police	B/C	Brigadier chef principal	Chef de service de PM principal de 1ère classe	IB mini brigadier chef	IB maxi 3ème grade B	non	1	0	Chef de service de PM principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Policier municipal	Temps complet	Police	С	Gardien brigadier	Brigadier chef principal	IB mini Gardien brigadier	IB maxi Brigadier chef principal	non	1	0	Brigadier chef principal	Fonctionnaire
Délibération du 29/05/2018	Policier municipal	Temps complet	Police	С	Gardien brigadier	Brigadier chef principal	IB mini Gardien brigadier	IB maxi Brigadier chef principal	non	1	0	Brigadier	Fonctionnaire
Délibération du 16/12/2021	Policier municipal	Temps complet	Police	С	Gardien brigadier	Brigadier chef principal	IB mini Gardien brigadier	IB maxi Brigadier chef principal	non	1	0	Brigadier	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Directeur(trice) du Pôle Ressources Humaines	Temps complet	Administrative	А	Attaché	Attaché principal	IB mini Attaché	IB maxi Attaché principal	oui	1	0	Attaché	Fonctionnaire
Délibération du 10/03/2020	Adjoint à la directrice RH carrières/paie	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Rédacteur principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 15/12/2022	Assistant(e) RH (recrutement/formation)	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Rédacteur	Fonctionnaire
Délibération du 11/04/2024	Assistant(e) RH (absences/retraite)	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel
Délibération du 20/12/2023	Assistante administratif (ve)	Temps complet	Administrative	С	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Directeur comptabilité/Finances	Temps complet	Administrative	А	Attaché	Attaché principal	IB mini Attaché	IB maxi Attaché principal	oui	1	0	Attaché principal	Fonctionnaire
Délibération du 8/04/2025	Directeur comptabilité/Finances	Temps complet	Administrative	A/B	Rédacteur principal de 2ème classe	Attaché principal	IB mini 2ème grade B	IB maxi Attaché principal	oui	0	1		
Délibération du 20/12/2023	Assistant(e) administrative et comptable	Temps complet	Administrative	C/B	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 6/11/2017	Assistant(e) administrative et comptable	Temps complet	Administrative	С	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Directeur (trice) du Conservatoire	Temps complet	Administrative	A	Attaché	Attaché principal	IB mini Attaché	IB maxi Attaché principal	oui	1	0	Attaché principal	Fonctionnaire
Délibération du 15/12/2022	Chargé(e) d'administration	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Rédacteur principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 17/12/2018	Professeur de piano/Conseiller aux études	16h00	Culturelle	А	PEA classe normale	PEA hors classe	IB mini PEA classe normale	IM maxi de PEA hors classe	oui	1	0	PEA classe normale	Fonctionnaire
Délibération du 26/09/2019	Professeur de piano	20h00	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	AEA principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 11/12/2024	Professeur d'orgue	4h00	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 11/12/2024	Professeur de clavecin	3h00	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel Art L 332-14
Délibération du 06/02/2025	Professeur de violon	09h20	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	0	1		
Délibération du 11/12/2024	Professeur de violoncelle	6h30	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 6/11/2017	Professeur de trombone	2h	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 11/12/2024	Professeur de trompette	7h35	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 25/06/2024	Professeur de saxophone	4h00	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	0	1		
Délibération du 11/12/2024	Professeur de flûte traversière	16h15	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	AEA principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 11/12/2024	Professeur de clarinette	1h00	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel Art L 332-14
Délibération du 11/12/2024	Professeur de percussions	14h40	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 15/12/2022	Professeur de guitare (classique/électrique)	20h00	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 111/12/2024	Professeur de harpe celtique	5h00	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 11/12/2024	Professeur d'accordéon diatonique	5h55	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 6/11/2017	Professeur de formation musicale	20h	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	AEA principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	DUMISTE	20h	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	AEA principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 11/12/2024	Chant MAA	4h00	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	AEA	Contractuel Art L 332-14
Délibération du 11/12/2024	Professeur de chant lyrique et choral	8h30	Culturelle	В	AEA principal de 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel Art L 332-14
Délibération du 20/12/2023	Professeur de danse classique	20h	Culturelle	В	AEA principal 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	CDI
Délibération du 6/11/2017	Professeur de danse contemporaine	20h	Culturelle	В	AEA principal 2ème classe	AEA principal de 1ère classe	IB mini 2ème grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	CDI
Délibération du 6/11/2017	Directeur(trice) du Pôle d'action culturelle	Temps complet	Administrative	А	Attaché	Attaché principal	IB mini Attaché	IB maxi Attaché principal	oui	1	0	Attaché principal	Fonctionnaire

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le

	I I				·	I	I					I	1
Délibération du 6/11/2017	Chargé (e) d'administration	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Rédacteur	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Chargée de communication du PAC	Temps complet	Administrative	B/C	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 14/12/2017	Chargé (e) de médiation culturelle	Temps complet	Administrative/animation	B/C	Adjoint administratif/Adjoint d'animation	Rédacteur principal de 1ère classe/Animateur principal 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Animateur principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent d'accueil et de billetterie	Temps complet	Administrative	С	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 26/02/2019	Assistante administrative et comptable	Temps complet	Administrative	С	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Responsable technique-Régisseur principal	Temps complet	Technique	В	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	IB mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Technicien principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Régisseur adjoint	Temps complet	Technique	B/C	Adjoint technique	Technicien principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Technicien	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Technicien polyvalent spectacle	Temps complet	Technique	B/C	Adjoint technique	Technicien principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Technicien principal de 1ère classe	Fonctionnaire (remplacé)
Délibération du 10/03/2020	Directeur(trice) de médiathèque	Temps complet	Culturelle	C/B	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Assistant de conservation principal de 1ère classe	IB mini C3	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Fonctionnaire
Délibération du 10/03/2020	Gestionnaire du fonds "Fictions adultes"	Temps complet	Culturelle	C/B	Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Adjoint du patrimoine	Fonctionnaire
Délibération du 23/09/2021	Gestionannaire "Fonds documentaires"	Temps complet	Culturelle	C/B	Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Assistant de conservation principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 23/09/2021	Gestionnaire Fonds "Fictions jeunesse"	Temps complet	Culturelle	C/B	Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 23/09/2021	Gestionnaire "image et son"	Temps complet	Culturelle	C/B	Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 10/03/2020	Gestionnaire "Fonds vidéos/jeux vidéos/numérique"	Temps complet	Culturelle	C/B	Adjoint du patrimoine	Assistant de conservation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 15/12/2022	Chargé(e) d'accueil	Temps complet	Administrative/culturelle	С	Adjoint du patrimoine/administratif	Adjoint du patrimoine/adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 15/12/2022	Chargé(e) d'accueil	Temps complet	Administrative/culturelle	С	Adjoint du patrimoine/administratif	Adjoint du patrimoine/adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Directeur (trice) du Pôle Communication	Temps complet	Administrative	A/B	Rédacteur	Attaché principal	IB mini 1er grade B	IB maxi Attaché principal	oui	1	0	Attaché principal	Fonctionnaire
Délibération du 17/12/2020	Assistant (e) communication	Temps complet	Administrative	С	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-5
Délibération du 15/06/2020	Webmestre	Temps complet	Technique/ Administrative	B/C	Adjoint administratif/technique	Rédacteur/Technicien principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Technicien principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 15/06/2020	Responsable du service citoyenneté	Temps complet	Administrative	В	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	IB mini 1er grade B	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Rédacteur	CDI
Délibération du 6/11/2017	Agent de l'état civil, des élections et des affaires	Temps complet	Administrative	С	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Chargé(e) d'accueil et passeports	Temps complet	Administrative	c	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Chargé(e) d'accueil et passeports	Temps complet	Administrative	С	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Chargé(e) d'accueil et passeports	Temps complet	Administrative	с	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire
							IB IIIIIII CI						
Délibération du 6/11/2018	Chargé(e) d'accueil et passeports	Temps complet	Administrative	с	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
	Chargé(e) d'accueil et passeports Relations aux associations	Temps complet Temps complet		с	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe			oui		0		
Délibération du 6/11/2018	Relations aux associations	Temps complet	Administrative Administrative	c	Adjoint administratif Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017	Relations aux associations Responsable cuisine centrale	Temps complet Temps complet	Administrative Administrative Technique	c c	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal	IB mini C1 IB mini C1 IB mini C1	IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi agent de maîtrise principal	oui oui oui	1 1	0	Adjoint administratif Agent de maîtrise principal	Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 6/11/2017	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat	Temps complet Temps complet Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique	c c	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 1ère classe	18 mini C1 18 mini C1 18 mini C1 18 mini C1	IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi C3	oui oui oui	1 1 1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire Fonctionnaire
Delibération du 6/11/2018 Delibération du 6/11/2017 Delibération du 6/11/2017 Delibération du 6/11/2017	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production	Temps complet Temps complet Temps complet Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique	c c c	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe	18 mini C1	IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi C3 IB maxi C3	oui oui oui oui	1 1	0 0 0	Adjoint administratif Agent de malfrise principal Adjoint technique	Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 6/11/2017	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production	Temps complet Temps complet Temps complet Temps complet Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique	c c c c	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe	B mini C1	IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi C3 IB maxi C3	oui oui oui oui oui oui	1 1 1 0 1 1	0 0 0 1	Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique	Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire
Delibération du 6/11/2018 Delibération du 6/11/2017	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de distribution	Temps complet Temps complet Temps complet Temps complet Temps complet Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique	c c c c c c	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi C3	oui oui oui oui oui oui oui oui	1 1 0 1 1 1 1 1	0 0 0 1 0 0	Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe	Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de production	Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique Technique	c c c c c c	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 1ère classe	B mini C1	IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi C3	oui oui oui oui oui oui oui oui oui	1 1 1 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0 0 0 0 0 0 0 0	Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint technique principal de 1êre classe	Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire
Delibération du 6/11/2018 Delibération du 6/11/2017	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de production Agent de roduction Agent de roduction	Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique	c c c c c c c c	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi G3 IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi C3	oui	1 1 0 1 1 1 1 1 1 1	0 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0	Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de production Agent de distribution Agent d'entretien et de restauration Second de cuisine	Temps complet	Administrative Administrative Technique	c c c c c c c	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi C3	oui	1 1 1 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint technique principal de 1êre classe	Fonctionnaire
Delibération du 6/11/2018 Delibération du 6/11/2017	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de production Agent de roduction Agent de roduction Agent de production	Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique	c c c c c c c c	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint de maîtrise principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/Animateur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi G3 IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi C3	oui	1 1 0 1 1 1 1 1 1 1	0 0 0 1 0 0 0 0 0 0 0 0	Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de production Agent de distribution Agent d'entretien et de restauration Second de cuisine	Temps complet	Administrative Administrative Technique	c c c c c c c	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/Animateur principal	IB mini C1	IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi C3	oui	1 1 1 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint technique principal de 1êre classe	Fonctionnaire
Delibération du 6/11/2018 Delibération du 6/11/2017	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de production Agent de roduction Agent de roduction Agent de production	Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Animation	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe	B mini C1	IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi G3 IB maxi G3 IB maxi G3 IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi G3	oui	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint d'animation principal de 1êre classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 11/12/2024	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de roduction Agent d'entretien et de restauration Second de cuisine Responsable enfance/scolaire Responsable des services entretien, péri et extrascolaires	Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Animation Animation	C C C C C C C B/C B/C	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint dechnique Adjoint dechnique Adjoint dechnique Adjoint dechnique Adjoint dechnique	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi C3 IB maxi G3	oui	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint technique principal de 2ême classe Agent de maîtrise Adjoint d'animation principal de 1êre classe Fonctions	Fonctionnaire Contractuel L-332-8-5
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de production Agent de roduction Responsable enfance/scolaire Responsable des services entretien, péri et extrascolaires Agent d'accueil et comptabilité	Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Animation Adminitrative	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint deninque Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation/Animateur Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe/ Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe/ Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Adjoint administratif principal de 1ère classe	B mini C1	IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi G3 IB maxi G3 IB maxi G3 IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi G3	oui	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0 0 0 1 1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint d'animation principal de 1êre classe Fonctions Adjoint administratif principal de 2ême classe	Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel L-332-8-5 Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 6/11/2017	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de distribution Agent d'entretien et de restauration Second de cuisine Responsable enfance/scolaire Responsable des services entretien, péri et extrascolaires Agent d'accueil et comptabilité Animateur	Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Animation Adminitrative Animation	C C C C C B/C C C C C C C C C C C C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint dennique Adjoint dennique Adjoint dennique Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint d'animation	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi C3	oui	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint d'animation principal de 1êre classe Fonctions Adjoint administratif principal de 2ême classe Adjoint d'animation principal de 2ême classe Adjoint d'animation principal de 1êre classe	Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel L-332-8-5 Fonctionnaire Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 15/06/2020 Délibération du 15/06/2020	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de distribution Agent de distribution Agent de roduction Agent de roduction Agent de roduction Agent d'entretien et de restauration Second de cuisine Responsable enfance/scolaire Responsable des services entretien, péri et extrascolaires Agent d'accueil et comptabilité Animateur Animateur	Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Animation Adminitrative Animation Animation Animation	C C C C S/C C C C C C C C C C C C C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint deninque Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation Adjoint d'animation	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint d'aministratif principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/Animateur principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	B mini C1	IB maxi C3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi G3 IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi C3	oui	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint d'animation principal de 1êre classe Fonctions Adjoint administratif principal de 2ême classe Adjoint d'animation principal de 2ême classe Adjoint d'animation principal de 1êre classe Adjoint d'animation principal de 1êre classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 15/06/2020 Délibération du 15/06/2020	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de production Agent de roduction Agent de roduction Agent de production Responsable enfance/scolaire Responsable des services entretien, péri et extrascolaires Agent d'accueil et comptabilité Animateur Animateur Animateur	Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Animation Animation Animation Animation Animation Animation Animation Animation	C C C C B/C C C C C C C C C C C C C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation Adjoint d'animation Adjoint d'animation Adjoint d'animation	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi C3	oui			Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe Fonctions Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Contractuel L-332-8-5 Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 15/06/2020 Délibération du 15/06/2020 Délibération du 15/06/2020	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de distribution Agent d'entretien et de restauration Second de cuisine Responsable enfance/scolaire Responsable des services entretien, péri et extrascolaires Agent d'accueil et comptabilité Animateur Animateur Animateur	Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Animation Adminitrative Animation Animation Animation Animation Animation Animation Animation Animation	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint denique Adjoint denique Adjoint denique Adjoint denique Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation Adjoint d'animation Adjoint d'animation Adjoint d'animation Adjoint d'animation	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi C3	oui	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe Fonctions Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 15/06/2020 Délibération du 15/06/2020 Délibération du 15/06/2020 Délibération du 15/06/2020	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de roduction Agent de roduction Agent de production Agent de production Agent de production Agent de production Responsable enfance/scolaire Responsable enfance/scolaire Responsable des services entretien, péri et extrascolaires Agent d'accueil et comptabilité Animateur Animateur Animateur Animateur Animateur	Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Animation	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi C3	oui			Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint d'animation principal de 1êre classe Fonctions Adjoint d'animation principal de 1êre classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 15/06/2020	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de production Agent de roduction Agent d'entretien et de restauration Second de cuisine Responsable enfance/scolaire Responsable estaurces entretien, péri et entrascolaires Agent d'accueil et comptabilité Animateur Animateur Animateur Animateur Animateur Animateur Animateur	Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Animation	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi C3 IB maxi 3ème grade B IB maxi 3ème grade B IB maxi C3	oui			Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint d'animation principal de 1êre classe Fonctions Adjoint administratif principal de 1êre classe Adjoint d'animation principal de 1êre classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 15/06/2020	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de de distribution Agent de de distribution Agent de de distribution Agent de noutraine Responsable enfance/scolaire Responsable enfance/scolaire Responsable des services entretien, péri et extrascolaires Agent d'accueil et comptabilité Animateur	Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Animation Technique	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	B mini C1	IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi G3 IB maxi G3 IB maxi G3 IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi C3 IB maxi G3 IB maxi C3	oui			Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint d'animation principal de 1êre classe Fonctions Adjoint d'animation principal de 2ême classe Adjoint d'animation principal de 1êre classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 15/06/2020	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de production Agent de roduction Agent d'extretien et de restauration Second de cuisine Responsable enfance/scolaire Responsable enfance/scolaire Activation de cuisine Animateur Animateur	Temps complet	Administrative Administrative Technique Animation	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint dechnique Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	B mini C1	IB maxi C3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi G3	oui			Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint d'animation Adjoint d'animation Fonctions	Fonctionnaire Contractuel L-332-8-5 Fonctionnaire Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2018 Délibération du 6/11/2017 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 11/12/2024 Délibération du 15/06/2020 Délibération du 15/06/2020	Relations aux associations Responsable cuisine centrale Economat Agent de production Agent de production Agent de distribution Agent de distribution Agent de distribution Agent de de distribution Agent de cuisine Responsable enfance/scolaire Responsable enfance/scolaire Responsable des services entretien, péri et extrascolaires Agent d'accueil et comptabilité Animateur Animateur sportif Animateur sportif	Temps complet	Administrative Administrative Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Technique Animation Animation	C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif Adjoint technique Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation/Animateur Adjoint d'animation Adjoint d'animation	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe/ Animateur principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	B mini C1	IB maxi C3 IB maxi agent de maîtrise principal IB maxi C3	oui			Adjoint administratif Agent de maîtrise principal Adjoint technique Adjoint technique principal de 1êre classe Adjoint technique principal de 2ême classe Adjoint d'animation principal de 1êre classe Fonctions Adjoint d'animation principal de 2ême classe Adjoint d'animation principal de 2ême classe Adjoint d'animation principal de 1êre classe Adjoint d'animation Adjoint d'animation Fonctions Fonctions	Fonctionnaire

	1												
Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Stagiaire
Délibération du 15/06/2020	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	с	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 15/06/2020	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	c	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	0	1		
Délibération du 22/06/2022	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent d'entretien et périscolaire	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 15/06/2020	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Stagiaire
Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	С	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi C3	oui	1	0	ATSEM Principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	С	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi C3	oui	1	0	ATSEM Principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	С	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi C3	oui	1	0	ATSEM Principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	С	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi C3	oui	1	0	ATSEM Principal de 2ème classe	Contractuel L-332-8-2
Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	С	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi C3	oui	1	0	ATSEM Principal de 2ème classe	Contractuel L-332-8-2
Délibération du 6/11/2017	Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	Sociale	c	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	ATSEM Principal de 2ème classe	Contractuel L-332-8-2
Délibération du 6/11/2017	Directeur service urbanisme	Temps complet	Technique/ Administrative	A	Rédacteur principal de 2ème	Ingénieur principal/Attaché principal	IB mini 2ème grade B	IB maxi	oui	1	0	Ingénieur principal	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Adjoint au responsable-Instructeur du droit des sols	Temps complet	Technique/ Administrative	B/C	classe/Technicien principal de 2ème classe Rédacteur/Technicien	Rédacteur principal de 1ère classe/Technicien principal de	IB mini 1er grade B	Ingénieur principal Attaché principal IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Technicien principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Instructeur du droit des sols	Temps complet	Technique/ Administrative	B/C	Adjoint administratif /adjoint technique	1èreclasse Rédacteur principal de 1ère classe/Technicien principal de	IB mini C1	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Rédacteur	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Chargé (e) d'accueil du service urbanisme	Temps complet	Administrative	c	Adjoint administratif	1èreclasse Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Directeur des services techniques	Temps complet	Technique	A	Ingénieur	Ingénieur principal	IB mini ingénieur	IB maxi Ingénieur principal	oui	1	0	Ingénieur principal	Fonctionnaire
Délibération du 17/12/2018	Directeur voirie/Travaux	Temps complet	Technique	B/A	Technicien	ingenieur Ingénieur	IB mini 1er grade B	IB maxi Ingénieur	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-2
	Assistant(e) administratif(ve) et comptable						<u> </u>			1			
Délibération du 6/11/2017	(investissement)	Temps complet	Administrative	С	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	-	0	Adjoint administratif	Fonctionnaire
Délibération du 17/12/2018	Assistante administrative voirie/travaux	Temps complet	Administrative		Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 1ère classe Agent de maitrise	IB mini C1	IB maxi C3 IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint adminitratif	Fonctionnaire
Délibération du 25/06/2024	Assistant(e) administratif(ve) et comptable du CT	Temps complet	Administrative/Technique	С	Adjoint administratif Adjoint technique	principal	IB mini C1	Agent de maitrise principal	oui	1	0	Agent de maitrise	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Responsable bâtiments/manifestations	Temps complet	Technique	C/B	Adjoint technique principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	IB mini C2	IB maxi 3ème grade B	oui	1	0	Technicien	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Menuisier	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Agent de maitrise	IB mini C1	IB maxi Agent de maîtrise	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Chef d'équipe" Bâtiments" (électricien)	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Agent de maitrise principal	IB mini C1	IB maxi Agent de maîtrise principal	oui	1	0	Agent de maîtrise	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Peintre	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Plombier chauffagiste	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Stagiaire
Délibération du 15/12/2022	Agent technique polyvalent	Temps complet	Technique	c	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 06/11/2017	Agent technique polyvalent	Temps complet	Technique	c	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Fonctions	Contractuel L-332-8-2
Délibération du 6/11/2017	Mécanicien	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Agent de maitrise principal	IB mini C1	IB maxi agent de maîtrise principal	oui	1	0	Agent de maîtrise principal	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Responsable service propreté	Temps complet	Technique	C/B	Adjoint technique	Technicien	IB mini C1	IB maxi 1er grade de B	oui	1	0	Agent de maîtrise	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de propreté	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Chef d'équipe propreté	Temps complet	Technique	c	Adjoint technique	Agent de maîtrise	IB mini C1	IB maxi agent de maîtrise	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de propreté	Temps complet	Technique	c	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de propreté	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de propreté	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 15/12/2022	Agent de propreté	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Responsable du service embellissement	Temps complet	Technique	B/C	Adjoint technique principal de 2ème classe	Technicien	IB mini C2	IB maxi 1er grade B	oui	1	0	Technicien	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Jardinier-chef d'équipe	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Agent de maîtrise	IB mini C1	IB maxi Agent de maîtrise	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Jardinier-chef d'équipe	Temps complet	Technique	c	Adjoint technique	Agent de maîtrise	IB mini C1	IB maxi Agent de maîtrise	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Jardinier	Temps complet	Technique	c	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Jardinier	Temps complet	Technique	c	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Jardinier-chef d'équipe	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal 1ère classe classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Jardinier	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Jardinier	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	0	1		
Délibération du 6/11/2017	Jardinier	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	0	1		
Délibération du 6/11/2017	Agent de propreté	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Chef d'équipe chargé du matériel des fêtes	Temps complet	Technique	Ċ	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent de maitrise principal	IB mini C2	IB maxi	oui	0	1		
Délibération du 06/02/2025	Agent de voirie PL/manifestations	Temps complet	Technique	c	Adjoint technique	Adjoint technique principal de de 1ère classe	IB mini C1	Agent de maîtrise principal IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Jenuerauon du 00/02/2025	r-bent de voirie rej manifestations	remps complet	recittique	·	Aujoint technique	volonir recinidae bilitibal de de Telé (1925)	10 IIIIII CI	io inditi Cs	odi		Ü	Aujoint rectifique	roncommane

Délibération du 06/02/2025	Agent de voirie PL/manifestations	Temps complet	Technique	c	Adjoint technique	Adjoint technique principal de de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de voirie-Chauffeur poids lourds	Temps complet	Technique	с	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Chef d'équipe voirie 1	Temps complet	Technique	с	Adjoint technique	Agent de maitrise	IB mini C1	IB maxi agent de maitrise	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Chef d'équipe voirie 2	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Agent de maîtrise	IB mini C1	IB maxi Agent de maîtrise	oui	0	1		
Délibération du 6/11/2017	Agent de voirie	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de voirie	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 1ère classe	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent de voirie-PL	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Fonctions	Contractuel
Délibération du 6/11/2018	Agent de voirie	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire
Délibération du 06/02/2025	Responsable des ports	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Technicien	IB mini C1	IB maxi 1er grade de B	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent des ports-lles Glénan	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Agent de maîtrise principal	Fonctionnaire
Délibération du 6/11/2017	Agent des ports	Temps complet	Technique	С	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	IB mini C1	IB maxi C3	oui	1	0	Adjoint technique	Fonctionnaire

Publié le

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS AU 08/04/2025							D: 029-212900583-20250409-20250491-DE			
Délibération autorisant le recrutement de contractuels sur des emplois non permanents	Emploi/ Fonction/ Poste	Durée hebdomadaire	Filière	Catégorie (s) correspondante(s)	IM de rémunération mini		Contrat	IM		
Délibération du 20/12/2023	Assistante RH	Temps complet	Administrative	C/B	366	592	Accroissement d'activité	420		
Délibération du 20/12/2023	Professeur de piano	5h20	Culturelle	В	373	592	Accroissement d'activité	377		
Délibération du 20/12/2023	Professeur de violon	7h00	Culturelle	В	373	592	Accroissement d'activité	424		
Délibération du 20/12/2023	Professeur de saxophone	3h10	Culturelle	В	373	592	Accroissement d'activité	509		
Délibération du 11/12/2024	Chargé d'accueil du 3ème lieu	Temps complet	Administrative	С	367	478	Accroissement d'activité	370		
Délibération du 20/12/2023	Technicien lumière	Temps complet	Technique	В	373	592	Accroissement d'activité	436		
Délibération du 20/12/2023	Gestionnaire fonds ados/mangas/vidéos	Temps complet	Culturelle	C/B	366	592	Accroissement d'activité	367		
Délibération du 11/12/2024	Agent de distribution	Temps complet	Technique	С	366	478	Accroissement d'activité	367		
Délibération du 11/12/2024	Agent d'animation	Temps complet	Animation	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 11/12/2024	Agent d'animation	Temps complet	Animation	С	366	478	Accroissement d'activité	367		
Délibération du 11/12/2024	Agent d'animation	Temps complet	Animation	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 11/12/2024	Agent d'animation	Temps complet	Animation	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 11/12/2024	Agent d'animation	Temps complet	Animation	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 11/12/2024	Agent d'animation	Temps complet	Animation	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 11/12/2024	Agent d'animation	Temps complet	Animation	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 11/12/2024	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 11/12/2024	Agent d'entretien	Temps complet	Technique	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 11/12/2024	Agent d'entretien	25h	Technique	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 11/12/2024	Agent d'entretien	9h	Technique	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 20/12/2023	ATSEM	Temps complet	Sociale	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 20/12/2023	Agent de propreté cimétière	Temps complet	Technique	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 20/12/2023	Agent des espaces verts	Temps complet	Technique	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 20/12/2023	Agents des espaces verts	Temps complet	Technique	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 20/12/2023	Agent des espaces verts	Temps complet	Technique	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 11/12/2024	Agent des espaces verts	Temps complet	Technique	С	366	478	Accroissement d'activité	366		
Délibération du 11/12/2024	Agent des espaces verts	Temps complet	Technique	С	366	478	Accroissement d'activité	366		

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 10 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504101A-DE



Feuillet 2025-074

Publiée 1 0 AVR 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-10.1A

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

100

66

fill 101

图 图

100

EE 100

100

IIII

10 10

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE: MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 18 JANVIER 2025 AU 18 MARS 2025

Le Conseil Municipal,

Prend acte du compte rendu de la délégation donnée au Maire : Marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 18 janvier 2025 au 18 mars 2025

DATE	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
11/02/2025	SOS PLONGEE	Entretien, réparation des	46 665,00€ / an
11/02/2025	CONCARNEAU	installations de mouillages	pour 4 ans

Fouesnant, le 8 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL



Publié le

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504101B-DE



Feuillet 2025-075

Publiée le n AVP 200

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-10.1B

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

108

100

100

B B

H H

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE ET PROCEDURES PENALES

Le Conseil Municipal,

Prend acte du compte rendu de la délégation donnée au Maire : Actions en justice et procédures pénales

Publié le

N°	Requérant	Défendeur	OBJET	DECISION
	Ville de Fouesnant - Mme CORIOU	ASPF	Retrait d'un arrêté en date du 27/02/2020 accordant un permis de construire (PC 29058 20 000125) pour la construction d'une maison au 53 rue de mestrezec à Mme CORIOU Anne-Sophie	audience CAA de Nantes le 13/03/2025 - attente jugement
2020-07	ORANGE	ASPF	Demande d'annulation du jugement du TA de Rennes du 17/03/2023 qui annulé la déclaration préalable n°29058 20 00063 arrêté du maire du 28/05/2020 Antenne relais ORANGE (Léanou)	Jugement du 11/02/2025 - confirmation annualition de la déclaration préalable - Orange doit verser 1500€ à l'ASPF
2020-12	ASPF	Ville de Fouesnant	Retrait de l'arrêté du 3 juin 2020 n°PC 029 058 20 00005 pour la construction d'une résidence tourisme à Kérambigom (SCI VORLEN INVEST)	Attente audience CAA de Nantes
2021-02	Camping de Kerscolper	DE ROVIRA	Retrait du permis d'aménager n°29 058 20 00005 (réaménagement zone d'accueil et modification d'emplacements mobils-homes) délivré le 16 juillet 2020 à la SARL Camping de KERSCOLPER	
2021-05	Camping de Kerscolper	ASPF	Retrait du permis d'aménager n°29 058 20 00005 (réaménagement zone d'accueil et modification d'emplacements mobils-homes) délivré le 16 juillet 2020 à la SARL Camping de KERSCOLPER	
2021-15	M.ESNAULT/Alterna tive Fouesnant	Ville de Fouesnant	Demande d'annulation de la délibération 3.2 votée lors du conseil municipal du 17 décembre 2020 concernant l'achat des parcelles DB 200,335,337.	Jugement CAA de Nantes du 28/02/2025 Requête de la commune t rejetée. La commune versera à M. Esnault une somme de 1 500 euros
2021-19	ASPF	Ville de Fouesnant	Demande d'annulation du jugement de Rennes du 06/12/2024 rejetant le recours de l'ASPF qui demandait le retrait du permis de construire n° 29058 21 000108 délivré le 23 juillet 2021 (extension d'un bâtiment existant) 120 chemin de la digue à Fouesnant,	
2022-2	ASPF	Ville de Fouesnant	Retrait du Permis de construire n°029 058 21 00042 délivré le 2 aout 2021 à Mr Eric POLAILLON sur le terrain situé à Bot Conan 29170 Fouesnant,	Attente audience TA de Rennes
2023-01	ASPF	Ville de Fouesnant	Retrait de l'arrêté du permis de construire n° 0290582200022 - 74 chemin de Kerambigom à Fouesnant - bénéficiaire MR COLIN Mme BRUNETEAU	Attente audience TA de Rennes
2023-02	Mr er Mme SAVENANT- TROLEZ	Ville de Fouesnant	Retrait de l'arrêté du permis de construire n° 0290582200022 - 74 chemin de Kerambigom à Fouesnant - bénéficiaire MR COLIN Mme BRUNETEAU	Attente audience TA de Rennes
2023-03	VIA AVOCAT pour Mr Antoniades	Ville de Fouesnant	Retrait de l'arrêté du permis de construire n° 29058 22 00123 29170 FOUESNANT. Bénéficiaire Mr MOREAU	Attente audience TA de Rennes

101	111					
	101				Envoyé en préfecture le 09/04/	
	m [Reçu en préfecture le 09/04/2	2025
			2000	Préfecture du	Publié le recours en annulation contre le refus du Maire de dress≰r [D∴029-212900583-2025040	9-202504101B-DF
		2023-04	ASPF		parcelle BS n°152	Affente Sudiende TA file Rennes
	100	2000 05	M ELODENTIN	Ville de Fouesnant	Recours indemnitaire (suite annulation par la CAA de Nantes du 17/07/2020 du PC délivré	Attente audience TA de Rennes
	105	2023-05	M.FLORENTIN	Ville de Fodeshani	le 21/12/2012)	, morne addition in the internal
	100					
100	m					
	H	2023-06	M.ESNAULT	Ville de Fouesnant	Retrait de la DP 0290582200234 17 descente du Cap bénéficiaire M.GRIGGIO	Attente audience TA de Rennes
	ш			12		
	88				D. L. Lilland, L. DOM O. d. O. States 2000.	
	m	2023-07	Alternative Fouesnant	Ville de Fouesnant	Demande annulation de la DCM 3.2 du 3 février 2023 - cession terrains Route des Dunes à la société Keranoh	Attente audience TA de Rennes
	100		100 - 100 -			
	100				recours en annulation contre le refus du Maire de dresser procès-verbal d'infraction sur les	
		2023-10	ASPF	Finistère	parcelles H 1364, 1366, 1712, 1714, 1715, 1707, 1709, 444, 428 et 429 sises Hent Kerbader	Muchice addication to the Manual Manu
101						
	川	2023-11	M.Coadou	Ville de Fouesnant	Recours indemnitaire - constructibilité parcelles cadastrées section BR n°138-139 Kéréon	Attente audience TA de Rennes
Ш	H				Vihan	
100	111					
	83				Procès-verbal d'infractions dressé le 7/09/2023 - Exécution irrégulière de travaux soumis à	
100	III	2023-a	Ville de Fouesnant	Mme STRINGER	déclaration préalable et exécution de travaux non autorisés par un permis de construire -	Attente retour Procureur
				7	31 Descente de Bellevue	
					Demande de retrait PC 0290582300045 - Clos de Jade - residence service seniors au	
		2024-01	M et Mme Perrin	Ville de Fouesnant	Roudou	Attente audience TA de Rennes
88					E 40	
	m	0004.00	ACDE	Préfecture du	Recours en annulation contre refus du maire de dresser procés-verbal - parcelles cadastrées section H n°1748, 1747, 1601, 0421, 1599, 166, 1684, 1596, 794, 1598 - Henl	Attente audience TA de Rennes
Ш		2024-02	ASPF	Finistère	cleut Rouz	Authorite addictice 17 de Nomice
66	100					
100	100			-		2
H	15	2024-03	ASPF	Ville de Fouesnant	Demande de retrait PC 0290582300094 - M.Fitamant - Pointe du Cap Coz	Attente audience TA de Rennes
101	ш					
	<u> </u>					
	=	2024-04	Mme Stringer	Ville de Fouesnant	Demande de retrait refus PC 0290582400020 - Mme Stringer - Descente de Bellevue	Attente audience TA de Rennes
	Ш					
H	ERR					
	III		G 500007 20007	Préfecture du	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser procès verbal - parcelles	
Ш	Ш	2024-05	ASPF	Finistère	cadastrées section H 428 et 429 - Hent poulancorre - Camping Atlantique	Attente audience TA de Rennes
100	m					
H	100					
BB	III	2024-06	ASPF	Ville de Fouesnant	Demande de retrait PC 0290582300091 – M. Diascom et Mme Cosquer- Descente du Cap	Attente audience TA de Rennes
101		2024-00	NOFF	ville de Fouestiaill	Desiration de l'ellair 1 et décent de l'ellaire des des la company de la	
	Ш					
В		2024-07	Cinéville	CNACI	Cinéville contre la décision de la Commission Nationale d'Aménagement Cinématographique	Attente CAA de Nantes
В	101				du 4 mar 2024	
	100					
	1111					
100	\blacksquare	2024-08	ASPF	Ville de Fouesnant	ASPF contre la déclaration préalable de travaux de Mme Le Goff pour une extension de maison - 129 avenue de la pointe	Attente audience TA de Rennes
Ш					·	
101			1	1		

Envoyé en préfecture le 09/04/202	5
Reçu en préfecture le 09/04/2025	

				Publié le		
2024-09	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le rejet du maire de dresser procès verbal - pa et 1072a, sises Hent Cleut Rouz	ID:: 029-21290	0583-20250409-202504101B-DE	
2024-10	Met Mme VELUT	Ville de Fouesnant	Recours indemnitaire - constructibilité parcelles cadastrées section BR n°59,	Hent Kergoz	Attente audience TA de Rennes	
2024-11	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du maire de dresser un PV infraction a l'engagement de toute procédure de remise en état des parcelles H179 et H Kerleya.	Attente audience TA de Rennes		
2024-12	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du maire de dresser un PV infraction ai l'engagement de toute procédure de remise en état des parcelles H369 ; H11 sises au Camping de la plage de Cleut Rouz.	Attente audience TA de Rennes		
2024-13	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du maire de dresser un PV infraction ai l'engagement de toute procédure de remise en état de la parcelle BT 81 St Je	Attente audience TA de Rennes		
<u>2024-14</u>	CARIOU DUFAUD	Ville de Fouesnant	Recours en annulation sur le PC 0290582400016 de M. et Mme, DAZIN parcel Kerchann	Attente audience TA de Rennes		
2024-15a	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions ain l'engagement de toute procédure de remise en état des parcelles K 1059, 101 1085, 1086, 1087 et 1088, sises Hent Kerouanquen SCISSION DE LA REQUÊTE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF EN 7 DOSSIERS Ce dossier vaut pour le Recours en annulation contre le refus du Maire de dret d'infractions ainsi qu'à l'engagement de toute procédure de remise en état de 1059, sise Hent Kerouanquen	60, 1061, 1062, : :sser PV	Attente audience TA de Rennes	
<u>2024-15b</u>	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions ain l'engagement de toute procédure de remise en état de la parcelle K1060 , sis Kerouanquen			
<u>2024-15c</u>	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions ain l'engagement de toute procédure de remise en état des parcelles K1061 et 1 Kerouanquen			
<u>2024-15d</u>	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions ain. l'engagement de toute procédure de remise en état de la parcelle K <i>1065</i> , sis Kerouanquen			
<u>2024-15e</u>	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions ain: l'engagement de toute procédure de remise en état de la parcelle K1066, siss Kerouanquen			
2024-15f	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions ains l'engagement de toute procédure de remise en état de la parcelle K1067, sis Kerouanquen			
2024-15g	ASPF	Préfecture du Finistère	Recours en annulation contre le refus du Maire de dresser PV d'infractions ain: l'engagement de toute procédure de remise en état de la parcelle K1068, sisa Kerouanquen			
2024-16	ASPF	Ville de Fouesnant	Recours en annulation contre le PC 029 058 24 00035 délivré à la SAS KERAN Hôtel à Beg Meil)	IOH (projet Grand	Attente audience TA de Rennes	
<u>2024-17</u>	M.POLAILLON	Ville de Fouesnant	Recours en exces de pouvoir contre le refus de DP 029 058 24 0174 délivré le Résidence de Kerlosquen	16/10/2024 -	Attente audience TA de Rennes	

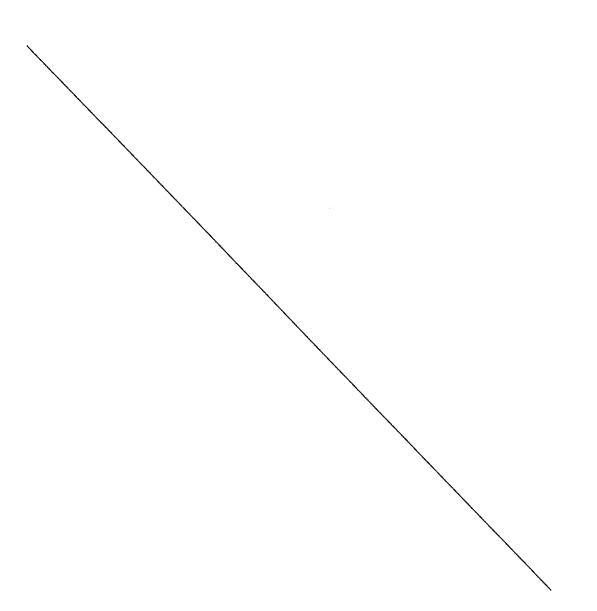
Fouesnant, le 8 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504101B-DE

Le Maire, Roger LE GOFF



Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

1 0 AVR. 2025

ID: 029-212900583-20250409-202504102-DE



Feuillet 2025-076

Publiée le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025 N° 202504-10.2

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

103

SHE

100

100

100

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

PRESENTATION DU PLAN GUIDE

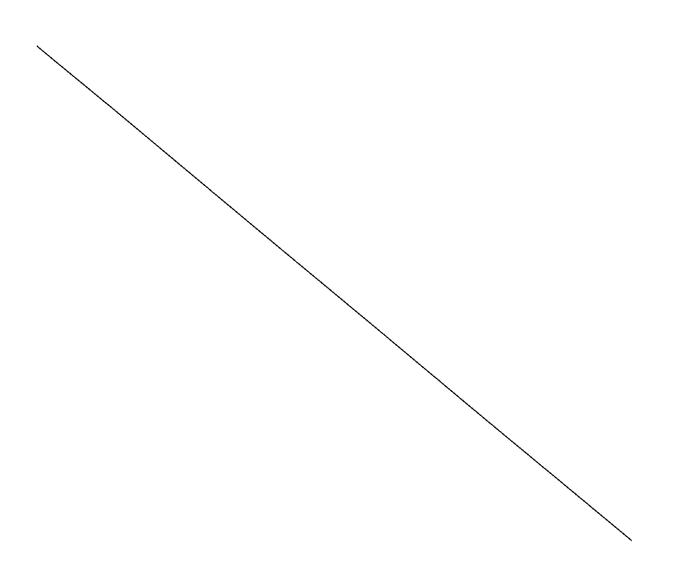
Le Conseil Municipal,

Prend acte de la présentation du plan guide

Fouesnant, le 8 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL

Le Maire, Roger LE GOFF



Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

Publié le 1 0 AVR 2025 ID : 029-212900583-20250409-202504103-DE



Feuillet 2025-077

Publiée le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 8 AVRIL 2025** N° 202504-10.3

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à dix-huit heures et cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h05, s'est terminée à 20h23.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

111

803 100

100

800

183

100

105 100

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme FREDOU, Mme JAN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme TABARLY (arrivée 18h16), M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	M. TOUCHARD
Mme GLOAGUEN	V à	M. MARTIN
Mme JOSSET	à	Mme CARAMARO
M. KALITA	à	Mme COQUIL
M. LE CAIN	à	M. MERRIEN B.
M. SIMON	à	Mme TABARLY
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absent:

Mme LE BORGNE

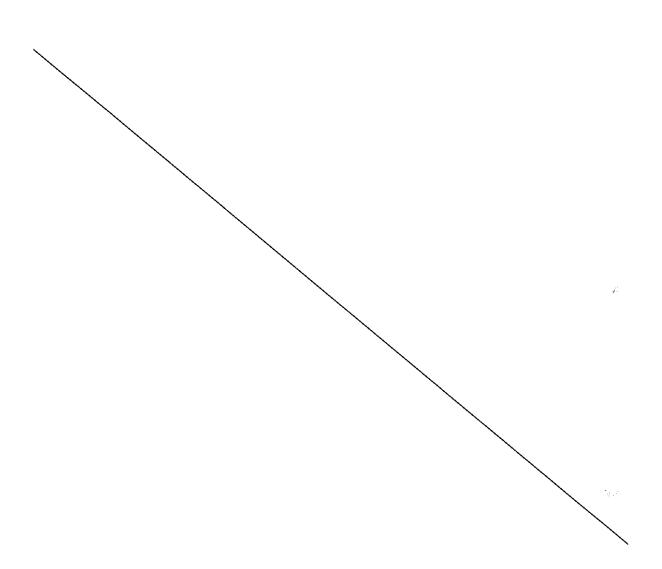
RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la présentation du rapport social unique 2023

Fouesnant, le 8 avril 2025

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire, GOFF



Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504103-DE

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 COMMUNE DE FOUESNANT LES GLENAN

PREAMBULE

Le Rapport Social Unique (RSU) présente les données issues de la base de données collectées en France par les centres de gestion ainsi que les analyses permettant d'apprécier les caractéristiques des emplois et des effectifs des collectivités, la situation comparée des hommes et des femmes et la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

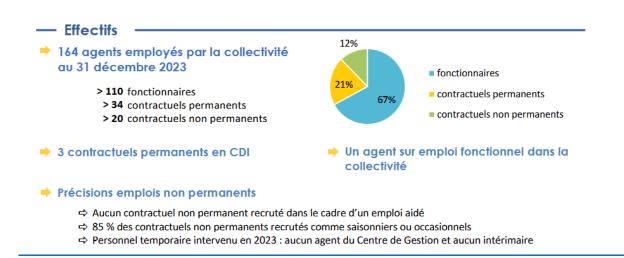
Cet état des lieux permet de définir, dans le cadre du dialogue social, une politique RH adaptée aux enjeux de la collectivité. Le rapport social unique permet d'établir les lignes directrices de gestion de la collectivité.

Les données du rapport social unique 2023 sont celles observées à la date du 31 décembre 2023. C'est une photographie de la situation de la collectivité à cette date. Elle a une visée statistique.

La campagne de recensement des données a démarré en octobre 2024 et s'est achevé le 31 janvier 2025. En général, le taux de retour des collectivités de même strate avoisine les 60%.

SYNTHESE

Les effectifs



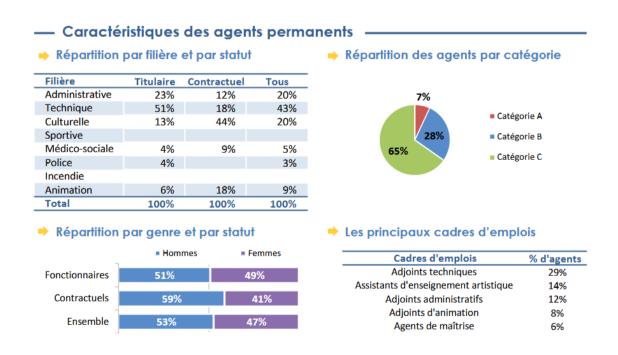
Les effectifs de la collectivité restent stables. On peut constater une légère augmentation du nombre de fonctionnaires (110 contre 105 en 2022). Cela montre la volonté de la collectivité

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504103-DE

de pérenniser ses équipes. Les emplois permanents occupés par des contractuels concernent principalement les professeurs du conservatoire de musique et de danse.

En 2023, la commune a fait appel au service intérim du Centre de Gestion du Finistère. L'intéressée s'est vue proposer un poste en avril 2023 au sein de la collectivité.



Les données sont stables. Les filières techniques et administratives sont majoritaires car elles regroupent à elles seules la majorité des corps de métiers représentés dans la collectivité.

Les agents de catégorie C sont majoritaires, devant les agents de catégorie B et A. Les emplois de catégorie C correspondent en effet aux emplois de proximité et de terrain. Les emplois de catégorie B et A correspondent, quant à eux, à des emplois d'encadrement et/ou de forte technicité.

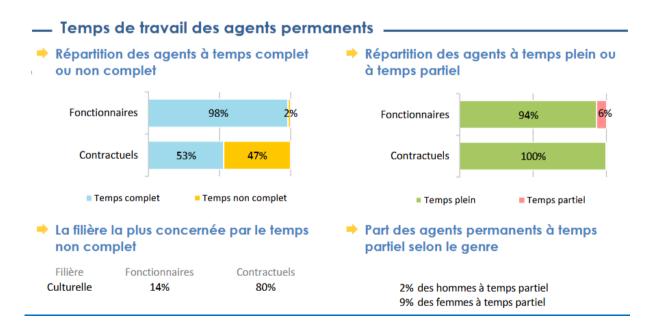
Les titulaires sont majoritaires dans l'ensemble des filières à l'exception de la filière culturelle compte tenu du statut contractuel des professeurs du conservatoire de musique et de danse. Les concours d'assistant d'enseignement artistique sont très espacés dans le temps.

Parmi les fonctionnaires, la parité homme/femme est respectée. Parmi les contractuels, les hommes sont plus nombreux. Il y a en effet plus de professeurs de musique homme que de professeurs de musique femme notamment.

Le cadre d'emplois des adjoints techniques est majoritairement représenté. Cela s'explique par le fait que les agents des espaces verts, les agents de voirie, les agents de propreté et les agents d'entretien, qui représentent une forte proportion des effectifs, appartiennent majoritairement à ce grade d'emplois.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le ID : 029-212900583-20250409-202504103-DE

Temps de travail

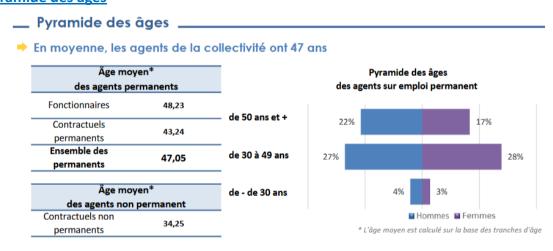


La quasi-totalité des fonctionnaires est à temps complet. Deux professeurs de musique titulaires sont à temps non complet.

Parmi les contractuels, les professeurs du conservatoire de musique et de danse représentent une part importante des 47% d'agents contractuels à temps non complet, ce pourquoi la filière culturelle est la plus concernée par le travail à temps non complet. A Fouesnant, les ATSEM et les agents d'animation occupent des emplois à temps complet.

Aucun agent contractuel n'occupe ses fonctions à temps partiel contre 6% pour les fonctionnaires. Les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel que les hommes. C'est une tendance générale. Dans la collectivité, plusieurs types de temps partiel sont accordés : temps partiel de droit pour élever un enfant, temps partiel d'un travailleur en situation de handicap et temps partiel sur autorisation. Un homme est à temps partiel de droit.

Pyramide des âges



Recu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504103-DE

La pyramide des âges de la commune de Fouesnant est stable.

L'âge moyen, 47 ans, reste stable dans la collectivité depuis quelques années. Les plus de 50 ans représentent une part importante des effectifs. Cette tranche d'âge doit faire l'objet d'une attention particulière de la part de la collectivité. Elle doit en effet faire face à plusieurs enjeux : prévenir l'usure professionnelle, l'inaptitude physique et anticiper les remplacements des futurs retraités.

Pour cela, la collectivité réfléchit chaque année aux solutions à mettre en œuvre afin de maintenir les agents dans leur emploi (nouvelle organisation, nouveaux matériels, nouveaux engins) et essaye, autant que possible, d'organiser des tuilages entre les agents entrants et les agents sortants.

Les agents contractuels sur emploi non permanent sont plus jeunes que la moyenne. Les emplois non permanents sont occupés majoritairement par les animateurs et les agents d'entretien.

Temps de travail



Un agent en congés parental autre structure
 5 agents en disponibilité
 2 agents détachés au

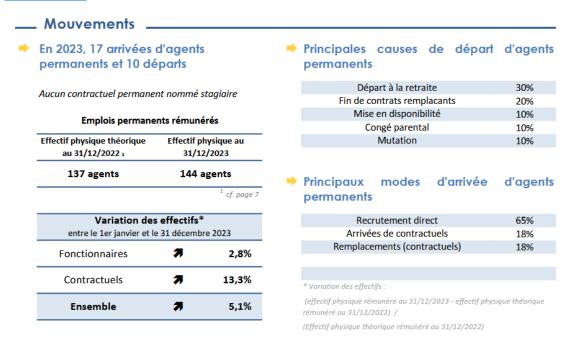
> 2 agents détachés au sein de la collectivité

On peut constater une légère hausse des demandes de disponibilité pour convenances personnelles, sur les métiers techniques notamment, posant une nouvelle fois la question de la fidélisation des agents. Dans certains métiers il existe une réelle concurrence public/privé.

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504103-DE

Mouvement



Les effectifs restent stables d'une année sur l'autre. Les postes vacants ou non occupés (maladie) sont en général occupés par des contractuels. Cependant, certains secteurs, comme la voirie, peinent à recruter faute de candidat.

Les contrats de professeurs de musique, renouvelés chaque année scolaire, sont comptabilisés dans les entrées/sorties de la collectivité.

Evolution professionnelle



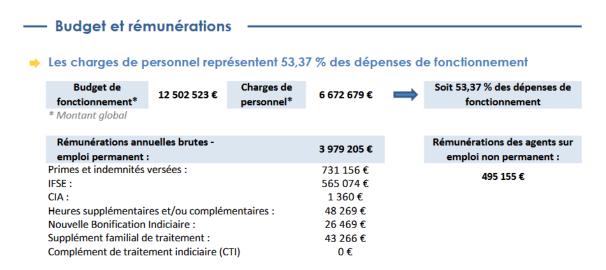
En 2023, 2 hommes ont été proposés à la promotion interne « Agent de maîtrise » avec et sans examen professionnel. Il n'y a pas de quota pour l'accès à ce grade. Les intéressés ont pu être nommés.

Deux femmes ont été proposées à la promotion interne « Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques », grade soumis à quota. Leurs dossiers n'ont pas été retenus en 2023.

Publié le

ID: 029-212900583-20250409-202504103-DE

Avant de proposer un agent à la promotion interne ou à l'avancement de grade, et conformément aux lignes directrices de gestion, l'autorité territoriale prend en compte, ses missions, sa place dans l'organigramme, ses compétences et sa valeur professionnelle.



En 2023, les charges de personnel représentent 53.37% des dépenses de fonctionnement. Le montant des charges du personnel a augmenté entre 2022 et 2023. Les rémunérations annuelles ont augmenté.

Cette hausse s'explique par la révision du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au 1^{er} janvier 2023. La collectivité a souhaité relever le pouvoir d'achat de l'ensemble des collaborateurs. La part consacrée au CIA (Complément indemnitaire annuel) a été fortement diminuée. Les 30 000 euros consacrés à l'enveloppe CIA ont en effet été injectés dans la revalorisation salariale gloable.

Les heures supplémentaires sont moins élevées en 2023 qu'en 2022. En 2022, l'organisation des élections présidentielles avaient augmenté le nombre d'heures supplémentaires.

La majorité des heures supplémentaires sont effectuées par les agents techniques, notamment en période estivale, les agents des ports et enfin les agents de police municipale.

→ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

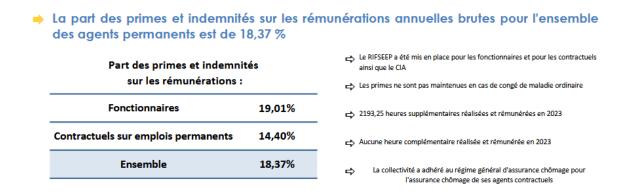
	Catég	gorie A	Catég	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	55 690 €		30 967 €	S	24 689 €	22 212 €	
Technique	58 156 €	\$	35 278 €	\$	27 662 €	24 457 €	
Culturelle	\$		29 468 €	24 343 €	27 684 €		
Sportive							
Médico-sociale					26 928 €	23 958 €	
Police			S		39 829 €		
Incendie							
Animation			S	S	28 926 €	25 237 €	
Toutes filières	52 850 €	s	32 995 €	26 792 €	27 600 €	24 178 €	

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Envoyé en préfecture le 09/04/2025 Reçu en préfecture le 09/04/2025 Publié le ID : 029-212900583-20250409-202504103-DE

On constate que les rémunérations des catégories B et C sont relativement proches. Cela est dû au tassement des grilles entre les 2 catégories. Les grilles de catégorie C ont évolué plus vite que celles de catégorie B ces dernières années. Leur niveau de prime est également proche, le système indemnitaire étant basé sur les fonctions exercées et non pas seulement sur l'appartenance à une catégorie.

Les professeurs du Conservatoire de musique et de danse, non éligibles au RIFSEEP, perçoivent un régime indemnitaire dont les montants plafond sont moins favorables potentiellement que les primes mises en place dans le système du RIFSEEP.



La part des primes a fortement augmentée par rapport à 2022 suite à la révision RIFSEEP en 2023.

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes est moins élevée pour les contractuels sur emploi permanent. Cela tient au fait que les professeurs du conservatoire de musique et de danse perçoivent une prime spécifique, l'ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves), dont le montant est expressément fixé par décret, et que ce montant est souvent inférieur au montant des primes RIFSEEP versées aux agents de catégorie B.

Montant annuel moyen par ETPR		Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents				
		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	11 088 €			13 960 €						s		
Catégorie B	3 907 €	7€	0%	5 652 €	13 €	0%	4 698 €	196 €	4%	157 €		
Catégorie C	3 334 €	11 €	0%	3 920 €			2 797 €			3 175 €		

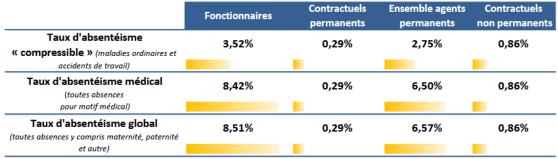
Concernant le montant du RIFSEEP versé au personnel de direction, les hommes perçoivent une IFSE plus importante. Cela s'explique par le fait que les postes occupés par les fonctionnaires hommes sont plus conséquent en termes d'encadrement de service.

ID: 029-212900583-20250409-202504103-DE

Absences

Absences

 En moyenne, 30,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire En moyenne, 1,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent



Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

La moyenne des jours d'absence a diminué entre 2022 et 2023. En effet, des agents en congé longue durée ont pu réintégrer leur emploi au cours de l'année 2023.

Cette moyenne de 30.7 jours d'absence par fonctionnaire est à prendre avec précaution. En effet, elle prend en compte les arrêts pour congés de longue maladie, congé de longue durée, accident de service ainsi que les congés de maladie ordinaire > à 6 mois.

Prévention et risques - Accidents du travail professionnels 12 accidents du travail déclarés au total **ASSISTANTS DE PRÉVENTION** en 2023 Aucun assistant de prévention désigné dans > 7,3 accidents du travail pour 100 agents la collectivité **→** FORMATION > En moyenne, 46 jours d'absence consécutifs par Aucune formation liée à la prévention n'a été accident du travail suivie - Handicap Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps → DÉPENSES plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs Aucune dépense en faveur de la prévention, handicapés à hauteur de 6 % des effectifs. de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée 12 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi **DOCUMENT DE PRÉVENTION** non permanent La collectivité ne dispose pas d'un document 100 % sont fonctionnaires* ⇒ 83 % sont en catégorie C* unique d'évaluation des risques professionnels ⇒ 58 247 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

ID: 029-212900583-20250409-202504103-DE

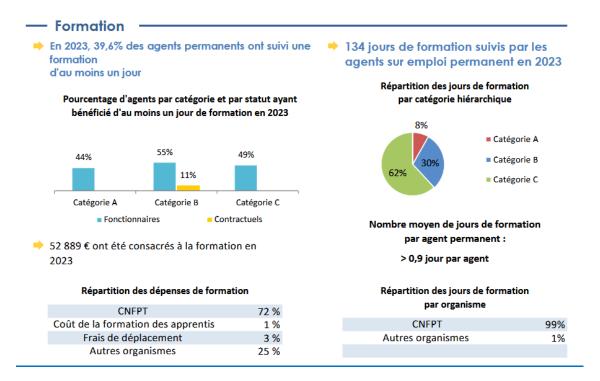
En 2023, 10 agents (tous statuts confondus) ont été concernés par un arrêt de travail pour accident de service ou accident de trajet. Un agent a été placé en accident de trajet l'année entière.

Concernant l'item « Prévention et risques professionnels », ce dernier doit être interprété avec précaution. Cela ne signifie pas que la collectivité n'a fait aucun effort financier concernant les conditions de travail des agents. Certaines dépenses ne sont pas comptabilisées dans cet item comme les aménagements de poste pour assurer le maintien dans l'emploi.

En 2023, un appareil auditif, un fauteuil ergonomique et du matériel de bureau ont été financés à hauteur de 3 850 euros afin de maintenir les agents dans leur emploi. Le FIPHFP a remboursé la collectivité à hauteur de 2 960 euros.

Le Comité social territorial joue le rôle de préventeur. Des assistants de prévention devraient être nommés prochainement. Le document unique d'évaluation des risques doit être révisé.

Formation



La somme de 52 889 € prend en compte le montant des cotisations versées par les agents au CNFPT. Le budget formation était de 25 000 € en 2023. En 2023, la collectivité a financé un grand nombre d'habilitations : habilitations électriques et à la conduite d'engins. Le coût de l'apprentissage impacte également ce budget.

La ville facilite le départ en formation des agents et les encourage à développer leurs compétences. Les agents fonctionnaires et contractuels, toutes catégories confondues, partent régulièrement en formation.